

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE: FRANCE ET OUTREMER: 22 F; ETRANGER: 40 F
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

COMPTE RENDU INTEGRAL — 43^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 7 Novembre 1963.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1964 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6697).

Art. 35 et état E (suite).

Ligne 123 : Radiodiffusion-télévision française.

M. Bolnivières, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Coste-Floret, Mme la présidente.

M. Peyrefitte, ministre de l'information.

M. Nungesser, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

MM. Fréville, Grenier, Escande, Mainguy, Hinsberger, Durbet, Cassagne, Vivien.

M. le ministre de l'information ; M. Delorme.

M. le rapporteur spécial.

Explications de vote :

MM. Duhamel ; Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Fréville, Cassagne.

M. le ministre de l'information.

Adoption, au scrutin, de la ligne 123 de l'état E. — L'article 35 demeure réservé.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 6718).

PRESIDENCE DE Mme JACQUELINE THOME-PATENOTRE,
vice-présidente.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— I —

LOI DE FINANCES POUR 1964 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549, 568).

[Article 35 (suite).]

RADIODIFFUSION-TELEVISION FRANÇAISE

ETAT E

(Ligne 123.)

Mme la présidente. Nous abordons l'examen de la ligne 123 de l'état E, annexé à l'article 35, précédemment réservée et concernant la radiodiffusion-télévision française.

Cette ligne est ainsi rédigée :

« Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision. »

Ce débat a été organisé sur une heure trente minutes, ainsi répartie :

Gouvernement, vingt minutes ;
Commissions, vingt minutes ;
Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., vingt-cinq minutes ;
Groupe socialiste, dix minutes ;
Groupe du centre démocratique, cinq minutes ;
Groupe communiste, cinq minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, cinq minutes ;
Groupe des républicains indépendants, cinq minutes ;
Isolés, cinq minutes.

La parole est à M. Boinvilliers, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean Boinvilliers, rapporteur pour avis. Mes chers collègues, nous allons intervenir l'ordre de comparution des rapporteurs devant vous puisque M. Nungesser, rapporteur spécial de la commission des finances, n'est pas arrivé.

Je vais donc vous donner d'abord l'avis de la commission des affaires culturelles.

Je ne m'étendrai pas sur les éléments financiers de ce budget. J'ai l'habitude de ne pas le faire, considérant que la commission des affaires culturelles est plus intéressée par les autres aspects de la R. T. F. que par sa gestion financière.

Toutefois, celle-ci étant dans une situation particulièrement difficile cette année — on y a souvent fait allusion — je renouvellerai l'observation que j'ai déjà présentée devant la commission des affaires culturelles.

Le déficit — chronique à la R. T. F. — des années 1962 et 1963 a pu être couvert par les disponibilités de l'établissement sans qu'il parût indispensable de prévoir au budget de 1964 la reconstitution de ces disponibilités à leur niveau antérieur.

C'est ainsi que s'est exprimée la direction générale de la R. T. F., à laquelle votre commission s'était adressée pour obtenir un avis sur cette situation difficile.

Ce déficit trouve son explication dans les nombreux investissements auxquels s'est livrée la R. T. F. ces dernières années afin de poursuivre le développement de la première chaîne et d'amorcer les travaux de la deuxième.

La direction de la R. T. F., que nous avons consultée aussi à ce sujet, admet la nécessité de se procurer cette fameuse somme de 145 millions de francs qu'on a citée comme représentant le montant du déficit. Et elle semble prête, cette année, à recourir à l'emprunt. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Depuis plusieurs années déjà, en effet, nous pensons que c'est là le mode de financement normal d'un établissement doté de son autonomie financière, comme c'est le cas de la R. T. F. Celle-ci doit donc employer les mêmes méthodes que les autres établissements dotés de la même personnalité, qui ont couramment recours à l'emprunt.

Depuis que votre commission a discuté de ces problèmes, nous avons appris — je pense que mon collègue M. Nungesser le confirmera — que M. le ministre de l'information avait annoncé devant la commission des finances que le principe de l'emprunt était décidé en vue de combler le déficit de l'établissement. La date de son lancement serait prochaine. Nous espérons qu'aujourd'hui même nous pourrions en avoir confirmation de la bouche de M. le ministre de l'information.

J'aborde maintenant diverses questions qui intéressent plus directement votre commission des affaires culturelles. J'emploierai la méthode que j'évoquais l'autre jour devant vous en rapportant le budget de l'information, c'est-à-dire que je me limiterai à un petit nombre de questions, de telle sorte qu'une année après l'autre les problèmes puissent être résolus en fonction des interventions faites à l'occasion de la discussion du budget annuel.

La première question concerne la télévision en couleur. Elle ne paraît pas de prime abord d'une actualité immédiate car il ne saurait s'agir, pour le moment, d'en préconiser la diffusion dans le pays. Et pourtant, cette question est peut-être actuellement la plus importante si l'on se place dans une perspective d'avenir non seulement pour la télévision mais pour toute l'industrie française de l'électronique.

Cette bataille — car c'est véritablement une bataille sur le plan international qui est en train de s'engager — se déroule actuellement sans que l'opinion publique française en ait été avertie.

Nous avons déjà, l'année dernière, mis l'accent sur cette importante invention française, qui mériterait d'être soutenue davantage étant donné que, très prochainement, dans le cadre de la mondovision une décision de principe sera adoptée afin que tous les pays qui participent à la mondovision utilisent le même procédé de télévision en couleur.

Or l'invention française, mise au point par une société française, est actuellement, de l'avis général, le meilleur procédé, et il serait évidemment souhaitable que les couleurs françaises triomphent. Mais, dans ce genre de discussion, lorsqu'une décision doit être prise sur le plan international, ce ne sont pas toujours, on le sait, les éléments techniques qui finalement l'emportent.

Dans cette perspective, il serait donc utile de réaliser des émissions publiques de télévision en couleur. Je suis persuadé que les établissements privés qui sont actuellement chargés d'étudier ce problème y consentiraient volontiers. Mais à condition, bien entendu, que la R. T. F. ne continue pas à refuser son concours pour de telles émissions publiques.

Ainsi qu'on l'avait suggéré l'an dernier, la période de fin d'année serait très opportune pour présenter cette réalisation au public. Une démonstration a bien eu lieu au cours du dernier salon de la télévision, et j'ai moi-même assisté à des émissions d'une qualité irréprochable. Mais il serait bon que l'opinion publique, facteur non négligeable, participe à l'opération et puisse soutenir cette belle invention française.

J'en viens aux relations de la télévision avec le cinéma. D'ordinaire, c'est le cinéma qui se préoccupe d'améliorer ses relations avec sa jeune rivale, la télévision. Cependant, celle-ci aurait beaucoup à gagner à une collaboration organisée. Certes, le cinéma a rendu des services à la télévision. Mais, au stade de la production, très souvent la télévision s'organise actuellement toute seule. Elle aurait donc intérêt à louer des studios au cinéma au lieu d'en construire à grands frais. Elle pourrait aussi utiliser des techniciens du cinéma lorsqu'ils ne sont pas occupés à tourner un film et profiter ainsi de la structure technique et artistique du cinéma pour faire des films de coproduction.

Voilà le mot qui s'impose. La coproduction de la télévision et du cinéma ne constituerait-elle pas le moyen d'aider le cinéma en aidant la télévision ?

De même, au stade de la projection, des échanges devraient s'effectuer de façon satisfaisante pour les deux parties. La R. T. F. pourrait, par exemple, acheter des films dont la carrière dans les salles est sur le point de finir. Ce serait une excellente manière de rentabiliser des films qui souvent ne sont pas rentables du fait de leur seule projection dans les salles de cinéma.

Nous pensons aussi que les actualités cinématographiques sont un peu périmées. Pourquoi ne pas envisager que la télévision projette dans les salles de quartier des actualités de qualité, qui présenteraient surtout le gros avantage de ne pas avoir au moins une semaine de retard ?

Deux catégories de programme échappent, quant à leur élaboration, à la R. T. F. : les programmes scolaires et les programmes destinés à l'étranger. Les premiers dépendent directement de l'éducation nationale, les seconds du ministère des affaires étrangères. C'est la R. T. F. qui assure l'émission de ces programmes, et la commission se réjouit de voir les services de la télévision scolaire s'installer prochainement d'une manière définitive dans l'immeuble de la rue de Grenelle, ce qui permettra une centralisation et une meilleure coopération entre producteurs — le corps enseignant — et réalisateurs — la R. T. F.

La commission a déjà eu l'occasion de se préoccuper des émissions vers l'étranger lors de la discussion du budget des affaires culturelles du ministère des affaires étrangères. Elle a exprimé des craintes au sujet de certains centres d'émissions qui ne sont pas utilisés comme ils le devraient, les émissions françaises sur ondes courtes étant souvent interrompues à certains moments de la journée. Or il est prouvé que les auditeurs de ces programmes, notamment en Afrique, sont heureux d'avoir des émissions qui durent toute la journée, leur poste restant réglé sur la même station. C'est ce qui explique le succès que rencontrent auprès d'eux certaines radios étrangères, comme Pékin et le Caire.

La commission s'est également réjouie de la spécialisation des trois chaînes actuelles, au lieu de quatre précédemment, ce qui permet à l'auditeur de choisir son programme en connaissance de cause. Nous souhaitons qu'à l'occasion de cette réforme, la R. T. F., dans son désir de concurrencer les postes périphériques, n'essaye pas d'utiliser systématiquement toutes leurs méthodes, voire les plus mauvaises et notamment un excès de familiarité et un langage relâché. Elle souhaite en particulier que le langage employé y soit toujours un français correct, respectueux de la grammaire, et prononcé selon les règles du bon usage.

Nous avons enregistré un événement important dans la nouvelle structure de la R. T. F. Je veux parler de la « régionalisation » des émissions de la R. T. F. La multiplication des échanges entre la province et Paris, souvent souhaitée par votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales va pouvoir ainsi être réalisée prochainement.

A ce sujet, j'aimerais que M. le ministre de l'information rassure la presse de province qui, tout dernièrement encore, a manifesté une certaine émotion. C'est le cas pour une série de quotidiens du Nord qui ont demandé à leurs collaborateurs de ne pas participer aux émissions de la première station régionale qui doit être inaugurée dans quelques jours, celle de Lille.

La presse de province doit être convaincue que ce n'est pas en se refusant à cette collaboration qu'elle pourra envisager son avenir avec plus d'optimisme et plus d'espoir. N'est-il pas mauvais dans un tel domaine de vouloir résister sur place et la politique de présence n'est-elle pas encore la meilleure ?

La R. T. F. serait bien inspirée en expliquant que les journalistes qui viendront apporter les informations locales susceptibles d'intéresser le poste régional seront particulièrement bien placés pour alerter le public sur ces questions et l'inciter à en lire les détails dans leur journal habituel le lendemain matin.

De nombreux commissaires ont insisté sur la nécessité pour la première chaîne de desservir tout le pays, faisant valoir que les travaux de la deuxième chaîne ne devraient pas être commencés tant que l'ensemble du territoire ne serait pas entièrement couvert par les émissions de la première chaîne. Tout en estimant que cette position est peut-être exagérée, votre commission pense que la R. T. F. devrait prendre en charge les installations qui sont souvent effectuées par les collectivités locales dans des régions mal desservies, notamment les régions vallonnées où la réception est mauvaise. Nous serions heureux qu'au budget de la R. T. F. figurent clairement, chaque année, des crédits spéciaux en vue de l'achèvement des émetteurs destinés aux régions mal desservies, et cela quelle que soit l'importance de la somme à consacrer à ces travaux.

Pour ce qui est des programmes, la commission a fait sien le vœu formulé par M. Ribadeau-Dumas tendant à fixer un quota pour les films étrangers. Les programmes de la télévision utilisent trop souvent des films américains de qualité médiocre. Sans méconnaître l'intérêt que peuvent présenter ces films pour la R. T. F. en raison de leur prix, nous pensons qu'un quota devrait être tout de même fixé.

Enfin, la commission s'est associée au vœu formulé par un grand nombre de ses membres au sujet du statut qui doit être discuté par notre assemblée dans les toutes prochaines semaines, conformément à l'assurance formelle que nous en a donné M. le ministre.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des affaires culturelles a donné un avis favorable à l'adoption de la ligne 123 de l'état E concernant les taxes parafiscales. (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Paul Coste-Floret. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Mme la présidente. La parole est à M. Coste-Floret, pour un rappel au règlement.

M. Paul Coste-Floret. Madame la présidente, il est dix heures et je dois, en mon nom personnel et celui d'un certain nombre de mes collègues, attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que nous devons maintenant nous rendre dans les commissions pour y présenter nos rapports et participer à leurs travaux.

Je regrette que les conditions dans lesquelles se déroule ce débat ne nous permettent pas d'y assister. Je regrette aussi que les opérateurs de télévision — qui ne sont pas personnellement en cause, je m'adresse au ministre responsable — viennent ici pour filmer des séances auxquelles les parlementaires sont mis dans l'impossibilité matérielle d'assister. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste.*)

Je les invite donc à filmer notre départ et, grâce au son, à en donner également les raisons aux téléspectateurs.

Quant aux ministres, s'ils veulent, pour le petit écran de la télévision, se livrer à un concours d'éloquence à la tribune, je puiserais une suggestion dans l'intéressant rapport que nous venons d'entendre. Il a été dit que la télévision pourrait louer des studios de cinéma. Dans l'un de ces studios, on pourrait reconstituer le Palais-Bourbon, filmer les discours des ministres et donner peut-être ainsi une impression plus vraie de nos débats que celle qui est aujourd'hui rapportée. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mme la présidente. Je vous donne acte, monsieur Coste-Floret, de vos paroles dont je ferai part à la conférence des présidents.

M. Alain Peyrefitte, ministre de l'information. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'information.

M. le ministre de l'information. Je tiens à répondre à M. Coste-Floret que je crois savoir que la R. T. F. n'est pas en train de filmer la séance de ce matin. Elle se dispose seulement à filmer la séance qui doit être consacrée à la discussion du budget de la défense nationale.

M. Christian de La Motte. Et M. Coste-Floret s'en va tout de même !

M. Paul Coste-Floret. J'ai déjà expliqué que je vais présenter un rapport à la commission des lois constitutionnelles.

Mme la présidente. L'incident est clos.

La parole est à M. Nungesser, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Roland Nungesser, rapporteur spécial. Mes chers collègues, au mois de juin dernier, au cours du débat sur la question orale que j'avais posée et qui avait été jointe à celles de nos collègues MM. Maurice Faure et Max-Petit, je déclarais que l'urgence des réformes fondamentales au sein de la R. T. F. était telle que, lorsque j'entendais dire que cet établissement marchait mal, je m'étonnais quant à moi qu'il marche encore.

Mon étonnement a été de courte durée. Dès que j'ai pris connaissance, un mois après, du budget additionnel de 1963, il m'est apparu que, compte tenu de la disparition des réserves de l'établissement, compte tenu de l'étroussure de son fonds de roulement, le montant du déficit de 1963 devenait tel que la R. T. F. serait placée, tôt ou tard, si elle n'était un établissement public, en état de cessation de paiement.

Cette constatation, qui ne pouvait étonner votre rapporteur, a provoqué les remous que l'on sait dans l'opinion publique. Il fallut que le projet de budget de 1964 vienne confirmer ce fâcheux pronostic pour convaincre les observateurs les plus attentifs que les conclusions alarmantes de votre rapporteur, pourtant étayées par les observations de la Cour des comptes, n'étaient pas le fait d'un esprit inquiet.

Sans doute, monsieur le ministre, avez-vous apporté à la commission des finances une note optimiste en lui indiquant que l'échéance fatale ne se situerait pas, comme je le redoutais, vers le milieu de l'année prochaine mais seulement en septembre 1964. Si je ne craignais que ce délai supplémentaire ne fût la conséquence d'opérations de trésorerie auxquelles recourent généralement les débiteurs en difficulté, je me réjouirais que le sursis des vacances fût accordé à notre grand établissement de radiodiffusion et de télévision.

Mais point n'est besoin d'épiloguer sur la date de l'échéance puisqu'une issue fatale sera épargnée à un établissement public qui recevra finalement le secours du Trésor.

Il importe plutôt d'examiner comment la R. T. F. en est arrivée à ce point. C'est pourquoi, en vous priant de vous reporter au rapport écrit pour l'analyse détaillée des crédits, j'étudierai d'abord la situation financière générale de l'établissement. J'essaierai, ensuite, de montrer à nouveau comment pourrait être redressée une situation pourtant si inquiétante.

Vous voudrez bien permettre à votre rapporteur, pour expliquer le processus qui a conduit la R. T. F. à la situation financière présente, de reprendre purement et simplement les termes du rapport qu'il avait présenté il y a deux ans sur le projet de budget de 1962.

Compte tenu des dépenses évaluées alors pour l'équipement de la deuxième chaîne, j'avais souligné :

Premièrement, que la progression des redevances ne permettait pas l'autofinancement ;

Deuxièmement, que l'affectation à ces investissements d'une partie ou de la totalité des réserves serait non seulement une mesure très inopportune mais encore inefficace, car insuffisante ;

Troisièmement, que l'échelonnement prolongé des travaux d'extension de la deuxième chaîne ne serait pas une solution acceptable, compte tenu des promesses réitérées à ce sujet ;

Quatrièmement enfin, que l'augmentation de la redevance serait inéquitable et tout à fait inopportune, au moins tant que la deuxième chaîne ne couvrirait pas l'ensemble du territoire.

Et je concluais ainsi :

« Même si, par le jeu combiné de telles mesures, une solution paraissait arithmétiquement possible pendant les premières années, elle aboutirait, par ses conséquences fâcheuses à tous égards, à une situation inextricable dans trois ou quatre ans. La R. T. F. serait placée alors dans une impasse financière telle que l'on devrait recourir à des solutions improvisées qui risqueraient de mettre cet établissement à la merci de circonstances imprévisibles. » Et j'ajoutais : « Votre rapporteur croit bon de mettre dès maintenant en garde le Gouvernement contre une telle éventualité. »

Eh bien ! je dois reconnaître que j'ai péché par optimisme. Ce n'est pas après trois ou quatre ans que la R. T. F. a été placée dans une impasse financière, mais bien après deux ans seulement.

L'analyse du budget qui nous est présenté pour 1964 a conduit votre commission des finances à reprendre un à un les divers éléments du processus décrit en 1961.

Premièrement, les réserves de la R. T. F. — environ quatorze milliards de francs — ont disparu en deux ans ;

Deuxièmement, la progression des comptes de redevance ne permet pas, à beaucoup près, l'autofinancement des investissements ;

Troisièmement, les retards successifs apportés à l'équipement de la deuxième chaîne créent un climat psychologique détestable et freinent précisément la progression des comptes de redevance ;

Quatrièmement enfin, si le plan de stabilisation n'avait pas vu le jour récemment, il n'est pas sûr que l'augmentation du taux des redevances n'aurait pas été sollicitée du Parlement. Celui-ci, du reste, j'en suis convaincu, l'aurait sans doute refusée.

Alors, quelles solutions reste-t-il ?

D'une part, la publicité. Mais l'amendement présenté par M. Diligent à la loi de finances de 1962 interdit à la R. T. F. de percevoir des recettes publicitaires sans l'accord du Parlement.

D'autre part, le recours à l'emprunt. C'est ce que, depuis 1960, je n'ai cessé de réclamer au nom de la commission des finances.

Il nous apparaissait en effet inadmissible que soit refusée à la R. T. F. l'autorisation d'émettre un emprunt pour couvrir ses investissements, comme le font d'autres établissements publics, tels que l'E. D. F. ou la S. N. C. F., et même des administrations, telles que les P. T. T.

Nous devrions donc aujourd'hui nous féliciter que le recours à l'emprunt soit enfin prévu dans le projet de budget qui nous est présenté. Mais en ce qui me concerne, je ne vous cacherai pas, mes chers collègues, que ma satisfaction est très relative. D'abord, parce qu'aux différentes questions que j'ai posées à ce sujet, je n'ai pu obtenir d'autre réponse que la phrase suivante : « Ni la date, ni le montant, ni les modalités de l'emprunt envisagé n'ont encore été précisées. »

Or, lorsque je réclamaï pour la R. T. F. l'autorisation d'emprunter, je pensais que celle-ci impliquerait la mise au point d'un plan rationnel d'équipement, échelonné sur plusieurs années, et fixant notamment de façon sérieuse le programme d'investissements de la deuxième chaîne.

Mais nous sommes loin du compte dans ce domaine. Sans doute, le budget de la R. T. F. comporte-t-il une section de fonctionnement et une section d'équipement. Je souligne en passant qu'il a fallu attendre cette année pour qu'un établissement qui gère près de 1.000 millions de francs présente son budget suivant des normes depuis longtemps imposées aux plus petites communes de France. Mais un programme de financement à long terme des dépenses d'équipement n'en est pas établi pour autant et l'emprunt n'apparaît finalement que comme le moyen de couvrir, avec des « ressources diverses » — pour reprendre la terminologie employée dans le fascicule budgétaire — un déficit global de gestion.

C'est pourquoi la commission des finances souhaiterait obtenir des indications complémentaires sur les modalités de l'emprunt prévu. Il est du reste permis de se demander à ce propos, compte tenu de la situation financière actuelle de l'établissement — qu'aggraveront encore les charges de fonctionnement de la deuxième chaîne — comment la R. T. F. pourra faire face à l'amortissement d'un emprunt.

Cette considération me conduit, après la rapide analyse budgétaire à laquelle je viens de vous convier, à évoquer maintenant les réformes fondamentales qui, seules, peuvent permettre non seulement le redressement financier, mais plus encore la véritable, l'indispensable réhabilitation de la R. T. F. Car, monsieur le ministre, si la Maison de la radio est neuve, la R. T. F., elle, est à reconstruire, sinon même tout simplement à construire.

La situation actuelle, en effet, est le fruit d'une lente dégradation, d'une longue carence qui a empêché la R. T. F. de s'adapter aux exigences de missions sans cesse accrues.

Je craindrais de laisser l'attention de l'Assemblée en décrivant à nouveau les structures et les méthodes administratives de la R. T. F. tant, depuis cinq ans, j'ai eu l'occasion de souligner leur caractère anachronique, leurs lacunes, leurs incohérences. Il serait sans doute facile d'ironiser en narrant ici quelques anecdotes, hélas authentiques, mais il serait grave de songer à enrichir la littérature courtelinesque alors que l'existence d'un véritable service public est en cause.

De nos jours, la radiodiffusion et la télévision sont devenues dans plusieurs millions de foyers aussi indispensables dans la vie quotidienne que le gaz ou l'électricité. Il s'agit d'un phénomène sociologique qui tient notamment au fait que chaque individu, dans le monde moderne, veut être tenu au courant, dans le minimum de temps, de tous les événements qui se passent dans le monde.

A ce point de mon exposé, je voudrais dissiper certains malentendus, plus ou moins spontanés, qui ont tendu à présenter les conclusions de mon rapport comme une critique de la gestion actuelle de la R. T. F. Or je n'ai cessé de répéter ici-même que la situation de l'établissement ne pourrait être redressée sans les réformes fondamentales que l'essor du phénomène radiodiffusion et du phénomène télévision imposait à l'établissement depuis de longues années.

A la vérité, la R. T. F. n'a connu, malgré cet essor prodigieux, qu'une évolution empirique, que des adaptations au jour le jour, que des replâtrages successifs. Ses structures et ses méthodes restent imprégnées aujourd'hui encore des conceptions qui avaient prévalu lors de sa naissance, alors qu'elle n'était qu'une filiale du ministère des P. T. T. A l'époque cela s'expliquait parfaitement car la radio était avant tout une réalisation technique dont l'attrait pour le public résidait moins dans la qualité des programmes que dans la curiosité qu'éveillait la réception même de l'image dans le cadre de la salle à manger familiale.

La radio est passée de cette réalisation purement technique à la diffusion d'émissions de grande qualité, à la chaîne de modulation de fréquence, à la haute fidélité.

La télévision est née et son essor a suivi, dans le domaine des images, un processus comparable à celui de la radio dans le domaine du son. Elle en est arrivée aux émissions artistiques, culturelles ou de grande information que le public suit maintenant passionnément.

Tous ces événements se sont déroulés à une allure véritablement révolutionnaire, mais les structures et les méthodes de la R. T. F., elles, n'ont guère bougé ; elles sont restées pratiquement les mêmes qu'à l'origine. La R. T. F. a subi les conséquences de tous les bouleversements de sa technique et, pourrais-je dire, de son art. Elle a essayé de supporter la poussée des événements, mais elle n'a jamais été « repensée » fondamentalement.

Je ne force pas la caricature lorsque je résume la situation en disant qu'un tel organisme est géré plus suivant des procédures propres à une caisse d'épargne...

M. Arthur Rameffe. Ne le comparez surtout pas à une caisse d'épargne !

M. le rapporteur spécial. ...ou à un centre de chèques-postaux, que comme un grand journal d'information ou comme une grande entreprise de spectacle.

En utilisant une image qui est de circonstance à la veille de l'inauguration de la Maison de la radio, je dirais volontiers que la R. T. F. se présente sur le plan administratif comme une vieille maison de famille à laquelle on aurait ajouté au long des générations et au gré des poussées du progrès des pièces supplémentaires, ou dans laquelle on aurait déplacé de temps à

l'aspect d'ensemble, fruit de la juxtaposition d'œuvres d'architectes successifs, apparaît finalement monstrueux. Il faut alors avoir le courage, quoi qu'il en coûte sentimentalement, de démolir ce bâtiment inesthétique pour reconstruire de plano une bâtisse fonctionnelle dont les plans seront établis pour tenir compte des besoins présents et futurs.

C'est cela que j'avais demandé avant que ne fût appliqué le nouveau statut du personnel. Sans doute la mise au point d'un tel programme demandait-elle plus de courage que d'imagination ! Un projet avait du reste été établi par un bureau d'études spécialisé. Peut-être n'était-il pas possible d'atteindre d'un seul coup les objectifs qu'il avait fixés, du moins, méritait-il qu'on réfléchisse à ses conclusions plutôt que de l'enfourer précipitamment aux plus sombres profondeurs des archives de la R. T. F.

Aussi, malgré le long délai qu'onl exigé les opérations de reclassement du personnel dans le cadre du nouveau statut,

celles-ci ont-elles été achevées avant l'élaboration du nouvel organigramme. Aussi, malgré les avantages substantiels que ce statut a apportés, l'atmosphère au sein de la R. T. F. est-elle paradoxalement aussi mauvaise, sinon plus mauvaise, qu'avant que les légitimes revendications de son personnel ne fussent satisfaites.

Au cours des nombreuses enquêtes auxquelles je me suis livré avant de proposer les réformes dont j'ai parlé, jamais je n'ai trouvé à un quelconque échelon de la hiérarchie, à quelque spécialisation professionnelle qu'il appartienne, un agent de cette maison qui se soit déclaré satisfait du fonctionnement de celle-ci.

Ce n'est pourtant point le fait d'une mauvaise volonté généralisée ou le goût d'une critique systématique ; c'est, hélas, appuyée sur des faits patents, la constatation de l'inadaptation des rouages aux objectifs de la machine. C'est généralement parce qu'une grande partie de ce personnel aime passionnément son métier qu'elle enrage finalement de ne pouvoir l'exercer comme il convient.

C'est pourquoi je suis convaincu que la direction générale, si elle continue, sous votre impulsion, dans la voie des réformes de base dans laquelle elle vient de s'engager, trouvera non l'hostilité mais le concours enthousiaste des éléments sains du personnel.

C'est pourquoi, si sombre que puisse paraître la situation, il ne faut pas perdre courage. Déjà les réformes que vous avez amorcées apportent des satisfactions non négligeables.

Je citerai d'abord la séparation progressive de la radio et de la télévision. Que l'on m'entende bien. Je ne demande pas l'éclatement de la R.T.F. en deux organismes distincts — car des services communs doivent subsister dans les domaines technique et administratif — mais la séparation sur le plan de la réalisation et de la production des émissions.

Déjà le regroupement des chaînes de radiodiffusion nous procure des satisfactions très appréciables. Les conceptions qui ont présidé à cette réforme sont la marque d'un esprit dynamique dont je dois vous féliciter. La complémentarité des programmes, leur composition sont satisfaisantes, notamment par la place que vous faites à des émissions destinées à la jeunesse. Celles-ci, en effet, doivent permettre à la R.T.F., sans sombrer dans la facilité et la vulgarité, de conquérir un large public de jeunes, dont les aspirations ne se limitent pas à l'écoute des refrains à succès, comme certains tendent trop à le croire.

Le développement de la régionalisation est également une mesure très appréciable que le Parlement n'a cessé de réclamer au cours des années précédentes.

Enfin et pour la première fois, je dois féliciter la direction générale d'avoir marqué, dans son désir de réorganisation, que les compressions d'effectifs et les économies n'étaient pas écartées a priori.

Toutes ces mesures constituent des éléments d'espérance. Elles doivent être portées à l'actif de la direction générale et de votre influence personnelle, monsieur le ministre. Mais la commission des finances a demandé que des engagements précis soient pris sur plusieurs points.

Il convient d'abord que les réformes fondamentales de structures et de méthodes soient poussées plus avant, que l'organigramme que nous avons réclamé depuis trois ans soit enfin mis en application, de façon à souligner à la fois la pléthore des effectifs dans certains services et leur insuffisance dans d'autres, en pleine expansion.

La commission souhaite également que l'utilisation de la Maison de la radio fasse enfin apparaître sur le plan du fonctionnement des services les avantages qui avaient été annoncés pour justifier cette réalisation dont le coût, je le rappelle, a excédé 200 millions de francs.

La commission insiste pour que le nouveau plan financier et comptable soit mis au point rapidement portant notamment réforme du système actuel d'engagement, d'ordonnement et de contrôle des dépenses, qui, constituant un véritable imbroglio, laisse place à de trop nombreux abus, tels ceux relevés par la Cour des comptes dans son dernier rapport. M. Vivien, rapporteur adjoint, commentera ce point par le rappel des observations de la Cour des comptes qui donnent à nos conclusions l'appui de la plus haute autorité en la matière.

Enfin, la mise en place accélérée de la comptabilité analytique doit permettre d'introduire la notion de prix de revient, jusqu'alors ignorée par la R.T.F. Un tel système serait sans doute moins paralysant et plus efficace que celui, trop pesant, du contrôle préalable.

Tels sont, monsieur le ministre, les engagements que nous vous demandons de prendre sur les réformes internes de l'établissement.

C'est parce que vous avez déjà bien voulu y souscrire lors de votre audition par la commission des finances, au cours de laquelle vous avez également apporté quelques précisions en ce qui concerne les mesures de redressement financier et particulièrement le recours à l'emprunt, que celle-ci a finalement conclu à l'adoption de la ligne 123 de l'état des taxes fiscales. Mais elle renouvelle l'avertissement qu'elle a déjà donné l'an dernier : elle ne saurait envisager l'augmentation de la redevance d'usage des appareils récepteurs de radio et de télévision tant que, d'une part, les réformes fondamentales n'auront pas été opérées et notamment que les mesures de redressement financier n'auront pas été prises ; tant que, d'autre part, l'équipement nécessaire à la couverture de la plus grande partie du pays par la deuxième chaîne de télévision n'aura pas été mis en place.

Nous sommes convaincus que la tâche, aussi lourde qu'elle puisse paraître, est à votre mesure. Je suis, quant à moi, persuadé que vous trouverez, dans votre action, le concours du personnel de la R.T.F., trop attaché à son métier et trop conscient de la gravité de la situation.

Il est inutile que je vous assure du concours de la commission des finances et particulièrement de son rapporteur. Vous savez qu'ils ne se sont jamais bornés à la critique facile et stérile et que le contrôle parlementaire s'est exercé en la circonstance dans l'esprit nouveau des rapports du Gouvernement et du Parlement, celui de la coopération positive. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Mme la présidente. Je demande aux orateurs inscrits dans la discussion de bien vouloir respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Fréville, pour trois minutes. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. Henri Fréville. Mme la présidente vient d'indiquer les raisons pour laquelle mon propos sera presque inexistant.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je ne pourrai pas vous entretenir de la question, cependant fondamentale à mes yeux, des rapports de notre pays avec l'étranger par la voie de la R.T.F. J'avais constitué un dossier important sur ce point. Nous trouverons ensemble, j'espère, le moyen d'en parler et de ne pas réduire de si grands problèmes à des dimensions mineures. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Je renonce également à vous entretenir de la réforme de la R.T.F. Je dirai seulement que nous ne sommes pas restés insensibles à l'œuvre effectuée depuis quelques mois et à la considérable réforme des structures internes réalisée au sein de la R.T.F. Nous en avons suivi les modalités et saisi l'esprit et les incidences.

Je me proposais de développer tous ces points à la tribune. Je ne le ferai pas puisque l'Assemblée dispose de quelques minutes seulement pour examiner un aussi vaste problème. Renonçant à tout ce à quoi j'ai pensé pendant trois mois, je vous l'ai dit, dans l'attente de ce jour, je me bornerai à rappeler quelques souvenirs et à demander quelques précisions au représentant du Gouvernement de la République.

Dans les mois qui ont précédé et suivi la Libération en 1944, j'ai eu l'occasion de collaborer avec des Français qui avaient reçu mission de penser à ce que devait être un statut d'une radiodiffusion nationale et indépendante. J'ai notamment collaboré avec un homme qui fut l'honneur de ce pays, de l'Université et de la pensée française, et qui nous a été arraché il n'y a pas si longtemps : Gaston Berger. Ensemble nous avons remis des rapports à vos prédécesseurs du premier gouvernement qui suivit la Libération.

Nous pressentions déjà, à cette époque, quelle serait l'importance de la radiodiffusion. Et nous avions confié nos réflexions et nos projets successivement à deux ministres de l'information, d'abord à M. Pierre-Henri Teitgen, puis à M. Jacques Soustelle.

Ces documents doivent certainement dormir dans les caves de votre ministère : en effet, je sais, qu'en raison du manque de locaux, les archives de votre ministère sont entreposées là.

Nous pensions alors œuvrer pour que la radiodiffusion devienne totalement libre, pour que les conditions commerciales et matérielles de son exploitation ne jugulent pas la liberté de la pensée et de l'expression.

Il nous fut alors répondu que la France était encore en guerre, ce qui interdisait l'établissement d'un statut démocratique et objectif de l'information. Or, l'état de guerre n'a cessé que depuis quelques mois seulement.

C'est pourquoi lorsque notre ami André Diligent proposa le projet de statut que vous connaissez bien et que la commission compétente de l'Assemblée l'adopta à l'unanimité, je

devins un homme heureux et plein d'espoir ; je crus que le rêve entrevu vingt années auparavant allait enfin se réaliser. Il n'en est rien.

Je ne nie pas, monsieur le ministre, la valeur des réformes techniques que vous avez réalisées. Je ne nie pas que la radiodiffusion française possède des qualités techniques remarquables. Je ne nie pas que la radiodiffusion et la télévision françaises aient atteint un haut degré de perfection pour l'image, la présentation, la culture. Mais je nie qu'elle en soit maintenant arrivée à l'objectivité de l'information.

Je tiens à protester vivement ici, en tant que parlementaire, contre le fait — vous venez de nous donner la preuve de ce que j'avance — qu'elle choisit. Or tout choix implique une prise de position politique et, dans ce cas, il doit y avoir responsabilité.

Ce que nous voyons se dérouler sous nos yeux depuis quelques mois mais surtout depuis quelques semaines et, finalement depuis quelques jours, c'est-à-dire la diffusion d'une information passée au crible d'une censure préalable, aboutit en réalité à déformer le visage du Parlement et notre pensée... (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste.) à simplifier les problèmes et, par conséquent, à peser lourdement sur la politique française, d'aujourd'hui et de demain.

Nous qui appartenons au centre démocratique, c'est-à-dire à un groupe qui ne prétend pas juger le Gouvernement a priori mais à ces actes, nous sommes profondément ulcérés de ce que, hier encore, au cours de l'émission parlée de huit heures qui rendait compte des débats au cours desquels un des nôtres fit appel aux principes fondamentaux de la démocratie, au droit du Parlement d'amender et de jouer son rôle, pas un mot n'ait été rapporté de son intervention. Est-ce cela l'objectivité ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous avons voulu savoir ce que disaient les radios périphériques et comment elles faisaient état de ce qui avait été dit ici. Elles étaient plus objectives que la radiodiffusion française qui pourtant devrait avoir comme souci essentiel de dire objectivement la vérité et ce qui se passe au sein de l'Assemblée comptable des principes fondamentaux de la démocratie française et de la République. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste.)

Hier, monsieur le ministre, nous avons longuement débattu ici — et je fus de ceux qui intervinrent — de l'avenir de cette grande institution qu'est l'éducation nationale. Nous l'avons fait chacun selon notre tempérament mais tous dans le but évident de servir la cause nationale, la cause de notre jeunesse.

Mais la radiodiffusion et plus particulièrement la télévision française ont-elles rendu compte avec objectivité de ces débats ? D'aucune manière.

M. Joseph Schaff. Les bancs étaient vides !

M. Henri Fréville. Nombreux étaient hier, à vingt heures, les parlementaires devant l'écran de télévision de cette maison. Je n'y étais pas personnellement, car l'on ne peut être partout à la fois, mais mes amis y étaient. Nous avons eu la surprise, que nous appartenions à l'opposition ou à la majorité, et nous en avons tous été révoltés, de constater que la télévision française présentait les débats qui se sont déroulés hier dans cette enceinte comme s'ils avaient eu lieu devant des bancs vides alors que nous étions plusieurs centaines en séance. Où est l'objectivité ? (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et sur divers bancs du groupe socialiste.)

Puisque le statut qui eût garanti l'objectivité de la radiodiffusion n'est pas intervenu, puisque nous n'avons pas, comme la radiodiffusion belge, la radiodiffusion suédoise ou la B. B. C., dont j'ai ici des textes organiques, les moyens de faire contrôler l'objectivité de la télévision et de la radio, je suis obligé, monsieur le ministre — ne m'en veuillez pas car je parle très calmement et mesure mes propos — de m'adresser à celui qui, qu'il le veuille ou non — et je ne veux pas suspecter ses pensées — est actuellement responsable de l'information française.

S'il ne l'est pas directement, il l'est par des moyens intermédiaires car il a le pouvoir de contrôle sur la direction générale de la radiodiffusion.

Je vous demande, monsieur le ministre, de réclamer des explications et de nous rendre compte ici des réponses qui vous auront été faites. (Interruptions sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. René Cassagne. Il fera son autoeritique !

M. Arthur Ramette. Par la personne interposée du Premier ministre.

M. Henri Fréville. Voilà, monsieur le ministre, une toute petite partie de ce que j'aurais voulu vous dire.

Il n'est pas dans mes habitudes ni dans mon tempérament d'être violent et je me suis efforcé de ne pas l'être, mais il m'est difficile de cacher mon indignation.

Je souhaite que grâce à votre intervention, monsieur le ministre, ceux qui sont ici les représentants de la radiotélévision française agissent conformément à leur conscience, c'est-à-dire conformément aux exigences intellectuelles et morales du statut des journalistes. Ce statut, comme celui des médecins, est une éthique ; il leur commande d'être objectifs et d'accomplir dignement leur devoir.

Nous espérons que ce devoir sera accompli et que l'objectivité sera désormais sauvegardée. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et des groupes socialiste et communiste.)

Mme la présidente. La parole est à M. Grenier, pour cinq minutes. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Fernand Grenier. Mesdames, messieurs, les cinq minutes dont dispose le groupe communiste dans cette discussion ne permettent pas d'envisager des problèmes comme ceux de la deuxième chaîne, de la télévision en couleurs, des revendications justifiées de certaines catégories de fonctionnaires de la R. T. F.

Je me limiterai donc à deux questions à nos yeux essentielles : la situation financière de la R. T. F. et la nécessité du statut.

Nous venons, depuis une heure, de voir se dérouler un scénario que nous connaissons bien depuis cinq ans. M. Boinvillers, rapporteur U. N. R., a noté, sans d'ailleurs se fâcher, que la situation financière de la R. T. F. est aussi difficile à déchiffrer que les années précédentes.

Après lui, M. Nungesser, autre rapporteur U. N. R., a énuméré ses doléances annuelles et nous pouvons nous attendre à une réponse du ministre qui va promettre, comme chaque année, de remédier aux défauts. Tout se passe donc comme s'il s'agissait simplement d'un mauvais moment à passer après lequel tout reprendra comme auparavant.

Eh bien, non ! La comédie a assez duré. Il faut dire au pays que les réserves financières de la R. T. F. sont épuisées, que le déficit des recettes par rapport aux dépenses atteindra l'an prochain 14,5 milliards d'anciens francs et que pour le couvrir le Gouvernement envisage de recourir au lancement d'un emprunt.

Il est lamentable d'être arrivé là. Lamentable parce que la R. T. F. compte nombre d'excellents réalisateurs d'émissions, nombre de techniciens amoureux de leur métier, d'hommes et de femmes qui aiment le travail bien fait et le font trop souvent dans des conditions inconfortables et pour des salaires, traitements ou cachets raisonnables. Ce n'est donc pas eux qui sont en cause, ils seront les premiers à souffrir de la gabegie, du gaspillage et de la foire d'empoigne dont ils sont trop souvent les témoins. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. — Interruption sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Cette situation justifie impérieusement la nomination d'une commission d'enquête sur la gestion de la R. T. F., demande formulée par nos collègues socialistes et à laquelle nous nous associons.

Une commission d'enquête aux pleins pouvoirs d'investigation pourrait nous faire connaître s'il est exact ou non qu'une petite émission de variétés coûte de 8 à 10 millions, s'il est exact ou non que les émissions « Intervilles » ont coûté le chiffre astronomique d'un milliard et demi d'anciens francs, ce qui est trop, même si ces émissions sont populaires, s'il est exact ou non que le réalisateur principal d'« Intervilles » serait payé près d'un million d'anciens francs par mois, s'il est exact ou non que des émissions sont entreprises, engageant des dizaines de millions d'anciens francs et puis sont brusquement interrompues sans aucun souci de ce qu'elles ont déjà coûté, s'il est exact ou non que la seule radiodiffusion française emploie cinq fois plus de personnel que les postes périphériques pour quatre fois moins d'auditeurs ?

Cette commission d'enquête, qui aura à poursuivre un difficile et minutieux travail de dépistage de chefs de service en double emploi, de journalistes en surnombre, d'éminences grises rétribuées pour contrôler que tout soit exposé selon l'optique gaulliste, cette commission d'enquête devra faire la lumière sur des questions que nous ne parvenons pas à éclaircir.

Je suis téléspectateur assidu de l'émission « Lectures pour tous » du mercredi. J'ai demandé par écrit à M. Bordaz par qui et comment étaient choisis les livres cités à cette émission. J'avais fait la même demande à votre prédécesseur, M. Fouchel, il y a un an. Je n'ai jamais reçu de réponse.

Quelles combinaisons avez-vous donc à cacher ? Quand on n'a rien à se reprocher, quand on fait preuve d'impartialité, on répond à un parlementaire qui, en demandant telle ou telle précision, ne remplit strictement que son devoir d'élu chargé de contrôler les services publics. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

La commission d'enquête est devenue nécessaire parce que le Gouvernement et sa majorité sont seuls responsables d'une gestion qui tourne à la catastrophe. Sont-ils qualifiés pour mettre de l'ordre dans cette grande maison ? Non, car ils se sont montrés trop prodigues des deniers publics.

Quand l'armée réclame à la R. T. F. 111 millions d'anciens francs pour l'utilisation des six avions qui relient chaque jour Téhéran à Istres pendant le récent voyage présidentiel en Iran, quand la R. T. F. y déplace 47 personnes trois semaines avant le voyage, comment veut-on donner aux autres le sens de la mesure et du respect des finances publiques ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

Pour une autre raison encore, le Gouvernement n'est pas qualifié. Quand une grève de journalistes éclate, comme ce fut le cas à l'automne dernier à la télévision, pour protester contre son utilisation abusive...

M. André Fanton. Par Robert Ballanger !

M. Fernand Grenier. ...au profit du seul groupe U. N. R. et que, comme sanction, vous mutez à la radio des journalistes de talent doublés de citoyens d'un rare courage civique, vous n'atténuez pas le malaise qui existe à la R. T. F., vous le développez. (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

La commission d'enquête devra donc nous faire connaître l'étendue du déficit financier et ses causes.

Mais — et ce sera ma dernière observation — la R. T. F. ne sera sauvée que si elle est dotée d'un statut, un statut qui fixe le caractère public de la R. T. F. et qui la maintienne comme monopole national. Car il serait aberrant qu'un tel instrument d'information et de culture puisse être accaparé par des féodalités industrielles...

M. Christian de la Malène. Comme en Russie !

M. Fernand Grenier. ...ou financières. Mais monopole national ne signifie ni monopole du Président de la République, ni monopole gouvernemental, ni monopole d'une majorité parlementaire.

M. André Fanton. Ni monopole du parti communiste !

M. Fernand Grenier. Le statut que le groupe communiste a déposé le 19 avril sur le bureau de l'Assemblée prévoit pour cela des dispositions nécessaires.

La R. T. F. doit être dirigée par un conseil d'administration composé de quatre représentants du Gouvernement, de quatre représentants du Parlement, de quatre représentants élus du personnel, de quatre représentants élus par les auditeurs et les téléspectateurs.

C'est devant ce conseil d'administration que serait responsable le directeur général dont les pouvoirs seraient fixés de telle manière qu'il puisse assumer pleinement son rôle de direction.

Le statut prévoit toute une série de dispositions concernant l'objectivité de l'information, les droits et les devoirs du personnel. Le statut prévoit le régime financier de l'établissement et un contrôle sévère des recettes et des dépenses.

Le groupe communiste s'est efforcé d'établir un statut vraiment démocratique (Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) associant les représentants de la nation, les usagers et le personnel aux décisions essentielles du conseil d'administration et du directeur.

Ce projet peut être amendé, mais il a le mérite d'exister. A défaut du projet que M. Pompidou et vous-même, monsieur le ministre de l'information, avez solennellement promis il y a un an ici même de déposer devant le Parlement, ce projet de statut pourrait servir de base de discussion.

M. Flornoy en a été nommé rapporteur. En sept mois, notre éminent collègue U. N. R. n'a pas eu le temps de rédiger ni de déposer son rapport. Nous prenons acte de cette carence.

En réalité, vous voulez continuer à diriger seul la R. T. F., tout en masquant votre mainmise derrière un prétendu statut que vous voulez promulguer sans que le Parlement ait été associé à son élaboration.

La réforme démocratique de la R. T. F. figure au programme de tous les partis d'opposition au régime du pouvoir personnel. Cette exigence s'exprimera avec toujours plus de force à la R. T. F. elle-même et dans le pays. C'est notre certitude que les forces démocratiques finiront par l'imposer.

En attendant, nous ne voterons pas le budget de la R. T. F.

Nous ne voulons pas nous associer à sa gestion catastrophique dont vous êtes les seuls responsables. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. Albert Marcenet. C'était un bon numéro !

Mme la présidente. La parole est à M. Escande. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Louis Escande. Monsieur le ministre, mes chers collègues, après nous être quittés comme tous les jours à trois heures du matin, nous devons reprendre nos travaux à neuf heures et demie.

Il est évident — je le redis solennellement — que les travaux parlementaires mériteraient d'être mieux organisés surtout lorsqu'on profite indirectement de la télévision pour attaquer à tout moment la IV^e République, certes, mais surtout le régime parlementaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du centre démocratique et du rassemblement démocratique.)

Monsieur le ministre, nous savons tous l'importance croissante de la télévision dans le monde. Les gens reçoivent maintenant chez eux, directement, par le son et par l'image, toutes les informations, toutes les distractions, et cela pose à nous tous, en particulier aux démocrates que nous sommes, des cas de conscience.

Monsieur le ministre, nous avons souvent parlé de la R. T. F. à cette tribune. Nous vous avons interrogé, vous n'avez pas répondu. Nous vous avons critiqué, vous n'avez pas tenu compte de nos critiques. En tout cas, l'assemblée aujourd'hui unanime reconnaît que la R. T. F. marche mal.

Elle marche mal du point de vue financier ; tous les orateurs l'ont déclaré, la gestion est mauvaise. Elle marche mal du point de vue administratif et le gaspillage dans le domaine technique est très important. Quant au déficit financier, il n'est pas nouveau.

En 1962, le déficit était de 134.300.000 F ; on l'a couvert par le fonds de roulement.

En 1963, le déficit était de 139.300.000 F ; on l'a encore couvert par le fonds de roulement. Malheureusement, ce fonds de roulement n'a plus actuellement de réserves et le déficit du prochain exercice 1964 sera, nous dit-on, couvert par un emprunt.

Je me demande si l'administration accepterait que les maires que nous sommes, si un tel déficit budgétaire existait dans leur gestion, couvrent celui-ci au moyen d'un emprunt. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Mais comme le Gouvernement est juge et partie, la décision lui appartient puisque la majorité lui est toute dévouée. (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Albert Marcenet. C'est cela la majorité !

Une voix U. N. R.-U. D. T. Quel étrange démocrate vous faites !

M. Louis Escande. Pourquoi ce déficit ? Parce que le plan d'investissements de la R. T. F. n'a pas été normalement, comme dans d'autres domaines, couvert au départ par voie d'emprunt. Il est inadmissible que, dans une affaire qui se veut industrielle et commerciale, on ne tienne pas compte de la rentabilité et qu'on n'essaye pas de couvrir normalement les investissements.

Le plan d'investissement de la R. T. F. représentait à l'origine une dépense de 800 millions de francs environ. Si l'on avait émis un emprunt d'une vingtaine d'années, une annuité de 80 millions aurait été suffisante pour l'amortir.

Actuellement, c'est un déficit de 145 millions qu'on va couvrir par l'emprunt et il faudra encore en couvrir un de 145 millions l'année prochaine. En définitive, la couverture annuelle d'un déficit de 145 millions représente la charge d'un capital de 1.450 millions.

D'abord, le plan d'investissement n'a pas été suivi de manière cohérente. Et puis des opérations hors plan s'y sont ajoutées.

Il y a eu l'opération de « modulation de fréquence ». Ce furent ensuite les opérations nouvelles de province. On crée en effet actuellement un certain nombre de stations locales dont le coût total s'élève à 3.300.000 francs.

Ces nouveaux investissements ont pour but de permettre au Gouvernement d'introduire plus directement sa propre propagande dans les régions et dans les communes.

Malgré ce, la R. T. F. marque un très grand retard, puisque la deuxième chaîne de télévision n'est pas encore terminée, que la télévision en couleur est en projet et, que nous n'avons pas encore envisagé, comme dans de nombreux pays, la création d'une troisième chaîne.

Pendant ce temps nous constatons que la R. T. F. verse au Trésor : en 1962, 54 millions de francs ; en 1963, 63.300.000 francs ; en 1964, 70.500.000 francs, au total 187.800.000 francs, soit une année du programme du plan d'investissement.

Dans le même temps, et bien que les postes périphériques soient bénéficiaires, le Gouvernement leur verse des subventions pour lui permettre de se développer.

A l'incohérence financière s'ajoute l'incohérence administrative. On l'a dit, et pourquoi ne pas le répéter, il y a eu de nombreux changements de direction, de fréquentes mutations de personnel, les doubles emplois sont constatés en permanence et aucune mesure sérieuse n'a été prise non plus dans ce domaine.

On parle bien de réduire les effectifs de 170 unités, mais le budget prévoit par ailleurs un crédit de 5.400.000 francs pour des créations d'emplois. On veut éliminer certains éléments de la R. T. F., mais dans le même temps la direction de la télévision engage en permanence des journalistes et des présentateurs de variétés.

Ces journalistes viennent en général de la Franpar, comme vous le savez.

Y a-t-il là une contradiction ? Non, car le Gouvernement entend renouveler une partie importante des cadres de la R. T. F. pour les politiser. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Des exemples ? On demande à la R. T. F. 5.500.000 francs d'économies sur les salaires ; mais pour les jeux olympiques, on a prévu par contre des sommes importantes. On sait que les émissions en direct sont impossibles, cependant l'on embauchera des journalistes pour faire des émissions sur ces jeux olympiques.

En outre, le budget de la R. T. F. comporte une augmentation de crédits de 16 millions de francs pour les productions commandées à l'extérieur, c'est-à-dire à des sociétés privées. La mainmise des sociétés privées apparaît de plus en plus sur la radio et la télévision françaises. Pendant ce temps, que fait-on pour résoudre le problème des fonctionnaires et des agents titulaires de la R. T. F. aux salaires inférieurs de 35 p. 100 et privés des possibilités de promotion ?

A cet égard, monsieur le ministre, je voudrais savoir, étant donné qu'un certain nombre de ces fonctionnaires doivent partir à la retraite, si vous allez leur accorder des bonifications d'ancienneté, et de quelle manière vous pourrez le faire.

Ainsi dans le domaine administratif, il y a instabilité du personnel et insécurité de l'emploi. Telle est la règle générale de la radiodiffusion et de la télévision françaises.

Des faits particuliers : est-il exact, monsieur le ministre, que les journalistes de la R. T. F. attendent depuis le 1^{er} janvier l'augmentation de 3,25 p. 100 et que tous les mois vous leur annoncez que cette augmentation leur est accordée ?

Est-il exact qu'on ait adressé récemment à la caisse de retraites de la presse près de 20 millions de francs de cotisations de retraite sans bordereau de justification, car on est incapable de le fournir, à telle enseigne qu'on ne peut liquider les pensions de retraite des journalistes ayant atteint l'âge de soixante-cinq ans ?

Est-il exact, monsieur le ministre, qu'on embauche des jeunes journalistes sans avoir réglé le problème d'ensemble de l'effectif et de la profession ?

Dans le domaine de la technique, nous avons tous pu constater, et je l'ai constaté personnellement au cours de certaines émissions, le gaspillage de la radiodiffusion et de la télévision françaises.

Ainsi cet été, j'ai eu l'honneur de voir ma ville choisie pour les émissions d'« Intervilles » et j'ai constaté les dépenses considérables et inconsidérées de matériel acheté à cette occasion. Ce sont là des problèmes importants. Le gaspillage de matériel est considérable. Il faudrait y remédier.

Monsieur le ministre, si cette maison manque de direction et de contrôle, si sa gestion financière est mauvaise, mon groupe a pensé qu'il était du devoir du Parlement de voir de quelle manière on pouvait remédier à cette situation.

Nous entendons que très rapidement une commission d'enquête parlementaire soit habilitée à examiner les comptes de la R. T. F. et qu'en attendant un véritable statut cette commission voie de très près comment fonctionne cet organisme public. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous voudrions savoir si, pour rétablir une gestion financière saine, vous n'envisagez pas d'introduire la publicité à la télévision.

J'ai examiné le problème de très près pour les télévisions étrangères, en particulier pour l'Angleterre, qui possède d'ailleurs une chaîne commerciale. J'ai constaté que les ressources

provenant de la publicité ne représentaient qu'environ 40 p. 100 de l'ensemble des recettes publicitaires télévisées et que ces ressources n'étaient pas suffisantes pour assurer l'équilibre du budget.

D'autre part, l'introduction de la publicité à la télévision porterait une sérieuse atteinte à la presse régionale française dont près de 30 p. 100 des recettes sont apportées par la publicité.

C'est donc là un problème très grave et il appartient aussi au Parlement d'en discuter. La loi publiée au *Journal officiel* du 24 décembre 1960 dispose dans son article 52 : « En vue d'assurer le contrôle du Parlement sur l'emploi des fonds dont le recouvrement est autorisé par la loi, la radiotélévision française ne pourra, sauf en matière de défense nationale, de sécurité publique et de recherche scientifique, disposer de quelque manière que ce soit, sans autorisation législative, de son monopole d'émission et d'exploitation de radiodiffusion, ni accepter de nouvelles sources de financement ».

Monsieur le ministre, j'espère que si vous recherchez un nouveau mode de financement de la radio et de la télévision vous voudrez bien, conformément à la loi, en saisir le Parlement.

D'un point de vue politique, vos buts sont simples. Par le biais du service de presse de votre ministère, vous essayez de placer la presse directement sous votre contrôle. Par le biais du fonds culturel, vous essayez d'autre part d'envoyer à l'extérieur de la France les journaux de votre choix. Vous intervenez aussi sur la presse par le biais de la publicité d'Etat.

Et demain, par le biais de la publicité à la télévision, vous essaieriez de porter atteinte à la liberté d'expression de la presse française.

Mais vous faites mieux actuellement. Par l'intermédiaire des postes régionaux et des stations locales, vous allez pouvoir informer plus directement le peuple de notre pays.

Tout cela est, à mon avis, extrêmement grave. Vous ne serez plus demain le ministre de l'information, mais vraisemblablement le ministre de la propagande. Votre intention très nette, actuellement, est de préparer les prochaines élections, soit cantonales, soit communales, soit présidentielle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Maurice Delory. Comme si vous n'étiez pas orfèvre en la matière !

M. Louis Escande. Aussi pensons-nous qu'il serait urgent qu'un véritable statut de la R. T. F. nous soit présenté.

Mais là aussi, je connais le fond de votre pensée, car en la matière j'ai lu les exposés de M. Debré qui déclarait :

« Quoi qu'on en dise, les principes du système actuel ne sont pas mauvais et ils donneraient satisfaction, autant qu'il est possible en pareille matière moyennant quelques compléments. »

Monsieur le ministre, depuis longtemps nous parlons ici de ce statut. Vous avez eu le loisir d'étudier les nombreuses propositions qui ont été déposées sur le bureau de cette Assemblée et même de préparer la vôtre. La démocratie française, la liberté d'expression, la liberté tout court exigent qu'un projet de statut soit déposé et étudié de manière que la République et la démocratie soient défendues.

Certes, monsieur le ministre, vous savez dans vos émissions faire la part du feu. Mais je voudrais que vous reconnaissez d'une façon solennelle le droit d'expression de l'opposition. Seul un véritable statut le reconnaîtra.

M. André Fanton. Demandez à M. Ballanger !

M. Louis Escande. Je vous avais demandé, au mois de juillet dernier, l'établissement d'une tribune parlementaire à la R. T. F. Vous ne nous l'avez pas accordé.

Nous demandons non pas une tribune imposée, mais une tribune où serait respecté le libre choix des sujets et des hommes. Nous voudrions aussi avoir, à la R. T. F., le droit de réponse aux injures et aux affirmations gouvernementales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Vous nous avez cité à plusieurs reprises l'exemple de la radiotélévision anglaise et de la radiotélévision allemande. Tout récemment, lors de l'examen du budget du ministère de l'information, vous nous disiez : « Mais il existe aussi des services d'information en Angleterre ».

C'est entendu, mais ils sont contrôlés à la fois par la majorité et par l'opposition du Parlement et l'opposition a presque autant de droits que la majorité dans le domaine de l'information et dans celui de l'expression de la pensée sur les ondes.

Voilà ce que vous n'avez pas dit la semaine dernière et ce que, je l'espère, vous nous direz aujourd'hui.

M. Arthur Ramette. Ce n'est pas ce que son patron lui a dicté.

M. Louis Escande. J'ai la franchise de mes opinions. Personne ne me dicte des ordres et moi, je suis libre. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Arthur Ramette. Ce n'était pas à vous que je m'adressais.

M. Louis Escande. J'ai parfois, moi aussi, des lectures saines et instructives. Je vais vous en donner un aperçu. Voici ce qu'a écrit récemment un philosophe des temps modernes :

« Il est un fait : peut-on imprimer chaque jour des attaques contre l'autorité et présenter les faits selon une optique qui n'est pas l'optique officielle ; peut-on critiquer le Gouvernement à sa propre télévision ? Si oui, c'est la liberté. Si non, c'est la dictature. Là est le critère et non pas ailleurs.

« Car il ne serait pas concevable en démocratie que l'établissement officiel de radio et de télévision soit employé au service d'une propagande. Il est, au contraire, naturel et dans l'ordre des choses que la R. T. F. cherche à devenir un modèle, à la fois du point de vue de la qualité et du point de vue de l'objectivité. Ainsi, la liberté d'expression serait un motif supplémentaire de prestige pour les ondes nationales.

« Le Gouvernement dispose normalement des antennes pour l'explication de sa politique. C'est un devoir pour lui de le faire, et c'est donc un droit d'employer le moyen de diffusion approprié. La contrepartie doit être assurée par des « tribunes libres » et par des « tables rondes », qui doivent être fréquemment organisées. Ces commentaires et ces discussions représentent la partie la plus vivante, la plus instructive de la vie politique sur les ondes.

« Les dictatures font de l'information des moyens d'abêtissement ou d'excitation politiques. Les démocraties doivent en faire des voies du savoir et de la pondération.

M. André Fanton. C'est très bien ! (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Louis Escande. « L'Etat libéral peut mettre à cette entreprise d'effort intellectuel et moral la même passion que les Etats totalitaires en mettent à leur œuvre de vile imprégnation sectaire. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) L'information rejoint alors la politique de la culture et la complète.

« Mais l'information, comme la justice également, est un service public d'une nature particulière en démocratie. Une grande part doit être prise en charge par des hommes indépendants de l'Etat et dont la valeur est le meilleur garant du sens de leurs responsabilités. » (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Un député socialiste. C'est ce que le Gouvernement ne fait pas !

M. Louis Escande. Voilà ce qu'a écrit un philosophe des temps modernes, qui est d'ailleurs de vos rangs, messieurs de la majorité, puisqu'il a écrit « *Au service de la nation* ». C'est M. Michel Debré. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Seulement, ce qui est écrit et ce que vous faites sont deux choses bien différentes. Ces principes sont bons dans leur essence mais, si vous les affirmez, vous ne les appliquez pas.

Monsieur le ministre, libérez la télévision de votre écrasante tutelle...

M. Maurice Delory. De l'ancienne administration !

M. Louis Escande. Donnez aux hommes, que dis-je, rendez aux hommes que nous sommes le droit de s'exprimer. La liberté ne se divise pas.

M. André Fanton. Signé Gazier !

M. Louis Escande. Il n'y a pas qu'une seule vérité, la vôtre...

M. André Fanton. Signé Jaquet !

M. Louis Escande. Il y a des hommes qui doivent être libres et égaux en droit. C'est la seule et la véritable démocratie.

M. Christian de La Malène. Très bien ! (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Louis Escande. Mais vous êtes véritablement aveugles et vous ne sentez pas que le courant vous entraîne.

M. Claude Roux. Pas à Moscou, en tout cas !

M. Louis Escande. Demain les abus que vous avez commis à ce jour seront repris par d'autres au détriment des intérêts

et, aussi, de la liberté de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Mainguy. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Paul Mainguy. La réforme de la télévision, le statut de la télévision, ce sont là des questions que vous connaissez bien, monsieur le ministre, et qui ont déjà été largement débattues au sein de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Si je me permets de les évoquer à nouveau, c'est pour vous dire que j'applaudirai probablement aux mesures qui seront proposées, comme j'ai applaudi aux mesures que vous avez déjà prises et comme j'ai applaudi également aux réformes qui avaient été proposées par notre rapporteur sous l'ancienne législature.

J'estime en effet que si des réformes et un statut sont nécessaires, toutes ces mesures ne vaudront que ce que vaudront les hommes qui les mettront en application. Et c'est sur ce point que je vous demande, monsieur le ministre, de choisir vos collaborateurs avec le plus grand soin. Choisissez-les compétents, bien sûr ! Ce n'est peut-être pas le plus difficile car ce ne sont pas les hommes avertis et capables qui manquent dans ce domaine. Choisissez-les également en tenant compte, non pas de leurs opinions politiques, car chaque homme, chaque fonctionnaire a le droit de penser ce qu'il veut sur ce point, mais de la façon dont ils extérioriseront leurs convictions politiques.

La télévision appartient à tous les Français et chacun de nous a le droit d'exiger la plus grande objectivité de ceux qui la réalisent chaque jour. C'est donc en tenant compte de cette impérieuse nécessité que je vous demande, monsieur le ministre, d'éviter que tous les rédacteurs, tous les speakers, tous les réalisateurs ne soient inféodés à un seul parti.

Réalisez dans votre maison la neutralité politique et faites en sorte que tous les partis soient représentés équitablement parmi vos collaborateurs. Ce sera la meilleure garantie que pourraient souhaiter les Français de la parfaite objectivité de leur télévision.

Ma deuxième question concerne la publicité.

Je ne parle pas de la publicité qui est faite actuellement en faveur de certains trusts ou de certains groupements qui, pour être anonymes, n'en sont pourtant pas moins puissants. Puisque cette publicité est admise sur nos écrans, c'est sans aucun doute qu'elle est parfaitement normale et même morale. Je n'y insisterai donc pas.

Celle qui m'occupe aujourd'hui, c'est la publicité privée. Celle-ci a, paraît-il, tous les défauts et certains nous la décrivent comme l'abomination de la désolation. Ils nous montrent par avance ce qui se passera, selon eux ; le grand air de Louise coupé net en son milieu par une réclame en faveur d'un potage tout préparé, ou le duo d'amour de Roméo et Juliette interrompu pour conseiller aux protagonistes une pâte dentifrice plus rafraîchissante.

De tels errements ne me paraissent pas possibles dans notre pays et je crois les annonceurs suffisamment intelligents pour savoir présenter leurs produits d'une façon acceptable pour les téléspectateurs. Nous avons d'ailleurs, sur ce point, l'exemple des télévisions périphériques et même de celles des pays voisins. La publicité diffusée par ces postes est parfaitement supportée ; certains la préfèrent même à ces interludes dont nous sommes fréquemment affligés. Des précautions sont, certes, à prendre, afin de limiter le temps réservé à la publicité et de ne pas laisser aux annonceurs le choix des programmes. La question, en fait, paraît assez facile à résoudre.

Si je me suis permis, monsieur le ministre, d'évoquer cette question devant vous, c'est que j'ai l'impression de parler au nom d'un grand nombre de téléspectateurs. Ceux-ci sont prêts à supporter un peu de publicité si les ressources qui seront ainsi dégagées permettent d'équiper la deuxième chaîne et, pourquoi pas ? la chaîne en couleurs, sans pourtant augmenter la taxe radiophonique.

Cette impression, monsieur le ministre, je la fonde sur un sondage d'opinion effectué à la demande de vos services. Ce sondage d'opinion portait sur un domaine voisin, celui de la radiodiffusion. Il nous apprend que les postes périphériques, c'est-à-dire ceux qui comportent de la publicité, sont écoutés deux et trois fois plus que les postes nationaux qui n'en comportent pas.

La question qui se pose est donc de savoir si la publicité qui est bonne dans le domaine de la radiodiffusion n'est pas bonne aussi dans le domaine de la télévision. Si, cédant à ma prière, vous vous décidez enfin à admettre la publicité sur la deuxième chaîne, vous disposerez alors certainement de ressour-

ces suffisantes pour gager l'emprunt dont vous avez besoin pour vos investissements indispensables. Sachez que les télé-spectateurs, qui sont également des contribuables, vous sauront gré de ne pas alourdir leurs charges financières.

Et puisqu'il me reste encore trente secondes, je voudrais poser une question qui ne s'adresse pas à vous, monsieur le ministre, mais à nos questeurs.

La télévision est actuellement le moyen d'information le plus répandu dans notre pays. Pourquoi les députés ne peuvent-ils pas en bénéficier aussi facilement que la majorité des Français ? Pourquoi sont-ils obligés de faire de l'alpinisme et de grimper sous les combles du Palais-Bourbon où ils ne trouvent qu'un poste d'un modèle ancien et le plus souvent en panne comme il l'est actuellement ? Le droit à l'information est un droit essentiel. Le téléspectateur-député que je suis demande à en bénéficier aussi commodément que les téléspectateurs ordinaires. (Applaudissements.)

Mme la présidente. La parole est à M. Hinsberger. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Etienne Hinsberger. Monsieur le ministre, je bornerai mon intervention à attirer votre attention sur l'extrême difficulté, voire l'impossibilité pour les téléspectateurs de certaines régions de l'Est de recevoir correctement les émissions de la chaîne nationale.

La situation géographique de ces départements favorise la parfaite réception des émissions des postes périphériques étrangers en provenance du Luxembourg, de l'Allemagne et de la Sarre. La population, officiellement bilingue, n'est pas gâtée par les programmes de la télévision française et doit brancher ses appareils sur les postes étrangers pour recevoir les images des activités et des événements français.

Cette difficulté vous a été signalée à différentes reprises et vos services ont étudié la possibilité d'améliorer la réception des émissions de la télévision française par l'installation d'un relais principal à Bitchel et de trois réémetteurs dans la région.

Malheureusement, le problème du financement a empêché jusqu'à ce jour toute réalisation. En effet, si la R. T. F. prend à sa charge le coût des installations au profit des communes de plus de 10.000 habitants, en revanche elle fait supporter la dépense par les communes d'une population inférieure. Tel est en particulier le cas d'une région de ma circonscription où une population de 40.000 habitants se trouve répartie entre de nombreuses communes dont la plus peuplée ne dépasse pas 5.000 habitants.

Dès lors, les habitants doivent payer les frais de l'opération. C'est là une injustice qui ne vous a pas échappé, monsieur le ministre, puisque vous avez accepté, à titre exceptionnel, de prendre en charge 55 p. 100 du montant des installations, mais en imposant aux collectivités locales, outre les 45 p. 100 restants, les frais d'aménagement des chemins d'accès, d'acquisition des terrains, de construction des bâtiments, des clôtures, de la distribution du courant électrique, etc. Ces dépenses représentent pour les petites communes de trop lourdes charges, d'autant plus qu'il s'agit de communes rurales aux ressources particulièrement faibles.

Enfin, monsieur le ministre, est-il juste et équitable que les téléspectateurs de ces campagnes, qui ont acquitté la taxe pour les postes de télévision, soient contraints de supporter une contribution supplémentaire pour pouvoir regarder et écouter les émissions françaises, alors que dans les grandes villes, où le standing est bien plus élevé, le téléspectateur ne paie que la simple redevance et bénéficie d'une réception parfaite des émissions ? Il y a là une injustice dont sont victimes les populations de nos campagnes.

En n'assurant pas aux téléspectateurs l'entière jouissance de leur poste, la télévision française faillit à sa tâche d'informer, instruire, distraire et aussi présenter les hommes chargés des affaires de notre pays.

Sur le plan économique, il n'est pas douteux que les investissements qui pourraient être réalisés en ce domaine seraient bénéfiques à la fois pour l'industrie de la radio et pour la télévision française qui verraient se multiplier rapidement le nombre des téléspectateurs. Actuellement, vos émissions ne peuvent être reçues que par les installateurs ou particuliers ayant construit des antennes démesurément hautes et onéreuses.

En conclusion, je demande à M. le ministre de bien vouloir me préciser s'il envisage de donner rapidement satisfaction aux téléspectateurs de ma région en installant les équipements indispensables à une bonne réception des émissions de la télévision française.

Comme le signalait hier soir mon collègue M. Perrin lors de la discussion du budget de l'éducation nationale, la jeunesse alsacienne et mosellane est appelée à jouer un rôle important

dans le cadre des conventions franco-allemandes. Encore faudrait-il que tout soit mis en œuvre pour que sa connaissance de la langue française soit aussi solide que possible et qu'elle soit imprégnée de la culture de notre pays dont la R. T. F. pourrait être le meilleur agent propagandiste. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mme la présidente. La parole est à M. Durbet. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Marius Durbet. Mesdames, messieurs, l'indignation qu'éprouvent MM. Fréville, Coste-Floret et tant d'autres, nous la partageons.

Cette façon de téléviser les séances de l'Assemblée ne tient pas de l'information mais de la déformation. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique, du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.)

M. Pierre Abelin. Il y a des responsables.

M. Marius Durbet. S'agit-il de négligence, de préméditation concertée ou de directives ? Là est toute la question.

Mais enfin, mesdames, messieurs, comment M. Peyrefitte que nous connaissons bien, qui fut l'un de nos collègues et dont nous apprécions la courtoisie et l'élégance, irait-il jusqu'à prendre plaisir à humilier le Parlement et spécialement ses amis car, au fond, il ne s'agit pas d'objectivité dans l'affaire. Tous, uniformément, nous avons subi avec indignation le sort que l'on nous a infligé en donnant à l'opinion le triste spectacle de bancs vides, alors qu'hier, tout au cours des séances, l'hémicycle fut amplement garni. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

De cela, vous allez vous expliquer, monsieur le ministre, et nous dire comment vous entendez découvrir les responsabilités et éventuellement les sanctionner. Il est vrai que, si vous faites acte d'autorité, j'en connais sur certains bancs qui sauront encore vous le reprocher. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

En réalité, à l'occasion de cette discussion budgétaire qui intéresse votre département, le moment a paru favorable pour faire à nouveau le procès du pouvoir quant aux abus qu'il commet en la matière. En parlant du pouvoir, on sous-entend d'ailleurs l'U. N. R.-U. D. T. Cette querelle est donc en partie la nôtre et nous allons y prendre part en épousant votre cause.

La critique porte sur trois points. Deux vous concernent tout particulièrement, vous, Gouvernement. Il s'agirait de colonisation de l'information ou de monopolisation des antennes. L'autre nous touche plus directement ; il nous concerne en tant que groupe parlementaire de la majorité. Il s'agirait d'une inéquitable répartition des moyens d'information entre les deux tendances de l'Assemblée, majorité et opposition.

Là, nous serions presque d'accord avec ceux qui vous interpellent, à cela près que si quelqu'un avait lieu de se plaindre, ce serait probablement la majorité. Elle vous l'a d'ailleurs déjà dit, monsieur le ministre.

Pour nous en tenir aux huit derniers jours, nous avons pu voir ou entendre, à la radio ou à la télévision, quatre parlementaires. J'allais dire cinq, mais l'un est à l'état virtuel et je citerai son nom le dernier. Ce sont MM. Plevin, Georges Bonnet, Chandernagor et Ballanger. L'éventail politique est très large. Quant au cinquième, il s'agit de M. Henu qui, lui, reste un parlementaire tout virtuel. Or, dans le même temps, nous n'avons entendu qu'un seul membre du groupe de l'U. N. R.-U. D. T., M. de Lipkowski.

Mais nous n'allons pas chicaner sur ce point de détail et nous attarder sur l'actualité. Après tout, le seul juge en la matière serait peut-être le public et l'on conçoit fort bien qu'il puisse être saturé ou qu'il doive atteindre rapidement le point de saturation dans ce genre de plaisir.

Ce qui nous intéresse, c'est que la tribune parlementaire, que nous n'avons pas créée, a fonctionné depuis cinq ans et de façon ininterrompue. C'est un bon sujet de méditation sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

On vous reproche alors à vous, Gouvernement, de « truffer » vos services de je ne sais quelles créatures ; des vôtres ; sous-entendu : des nôtres. Eh bien ! nous vous l'avons dit également, nous ne les apercevons guère. Il est possible que nous ayons la vue basse (*Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*), mais si l'opposition les dépiste, c'est que l'espèce en est rare (*Rires sur les mêmes bancs*) et qu'elle tranche singulièrement sur l'ensemble. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

On vous accuse en outre, je ne dis pas d'orienter, mais de dicter l'information. Vraiment, nous, la majorité, nous pouvons en douter. D'ailleurs, nous ne voulons pas faire à vos collaborateurs, c'est-à-dire aux informateurs et aux journalistes de la R. T. F., l'injure de penser qu'ils puissent se laisser domestiquer.

Que M. Escande s'inquiète du renouvellement tout hypothétique du personnel de la R. T. F., comme on le comprend !

On vous fait encore grief, monsieur le ministre, des fréquentes apparitions à l'écran des membres du Gouvernement. Tous les téléspectateurs savent bien que vous n'avez nullement innové en la matière.

Je puis vous conter à ce sujet une délicieuse histoire que je tiens depuis hier d'un de nos collègues. Sa fille, âgée de treize ou quatorze ans, a dit en voyant apparaître sur l'écran un ancien président du conseil de la IV^e République : « Cet artiste, il y a longtemps que je ne l'ai pas vu, mais je le connais. » Il s'agissait de M. Guy Mollet. (Rires.)

D'ailleurs, ce droit que prend et qu'a toujours pris le Gouvernement d'entrer en dialogue direct avec le pays, nous ne l'avons, nous, jamais contesté aux gouvernements précédents. Nous fûmes aussi de l'opposition, nous n'avons jamais eu l'inéligance de reprocher au pouvoir de l'époque d'en abuser.

M. Fernand Grenier. Il existe un texte de M. Soustelle qui prouve le contraire !

M. Marius Durbet. S'agirait-il donc de la bonne mesure à employer ?

En dehors du public, qui, lui, n'a pas dû procéder à des pointages en vue de je ne sais quelle polémique ultérieure, je n'ai qu'une référence.

Sous l'ancienne législature, un de nos collègues qui ne passait pas pour un suppôt du régime déposa un texte, auquel M. Fréville faisait tout à l'heure allusion, qui précisait le temps dont pourrait disposer le Gouvernement dans le cadre des émissions de la R. T. F.

Si nous nous livrions à un petit calcul des temps de parole dont vous, le pouvoir, vous avez pu user, je crois que nous serions très loin d'atteindre cette limite que l'auteur de la proposition estimait opportune, nécessaire — et chacun sait que ce parlementaire fondait sa proposition sur les plus authentiques vertus démocratiques. C'est tout ce qu'il y aurait à vous reprocher, monsieur le ministre.

Vous constatez combien ces insinuations tolèrent à peine la critique quand elle se veut objective. C'est tout le dossier.

Je pourrais me contenter de ces remarques et refermer le mien. Mais j'estime opportun et salubre d'évoquer quelques précédents.

M. Fréville, se référant à l'après-guerre, nous disait que des statuts furent non seulement ébauchés, mais préparés, qu'ils furent confiés aux ministres de l'information de l'époque, MM. Teitgen et Soustelle, et finalement enfouis dans les caves. Je ne sais si nos prédécesseurs s'en sont inspirés mais voici ce qu'ils en ont fait.

Le 17 août 1954, une instruction est donnée au journal parlé de la R. T. F. par M. de Chalendar, du cabinet du secrétaire d'Etat :

« Je souhaite que le texte des émissions du *Journal parlé* ainsi que les copies de ce qui a été diffusé à I. N. F. 1 nous soient adressés jusqu'à nouvel ordre de façon régulière et aussitôt que possible après les émissions. Des précautions devront être prises au sujet des informations suivantes :

« Tout ce qui concerne directement ou indirectement les établissements français de l'Inde » on voit pourquoi ;

« Toutes prétendues informations de source étrangère ou française affirmant que le Gouvernement français a telle ou telle position sur la C. E. D. ou sur les négociations avec l'Est » — sujet essentiellement parlementaire ;

« Tous commentaires de la presse étrangère sur les intentions françaises relatives à la C. E. D. » — sur les intentions françaises avant la conférence de Bruxelles ;

« Tous les commentaires de source étrangère relatifs aux intentions françaises concernant les négociations possibles avec la Russie ;

« D'une façon générale tout texte portant mention d'un accord quelconque pouvant engager directement ou indirectement le Gouvernement français.

« Toutes les informations devront faire l'objet d'un accord préalable du secrétariat d'Etat à l'information. »

Mesdames, messieurs, cette circulaire vaut, sur la liberté d'expression, un long poème, à rebours évidemment. (Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Le 10 décembre 1956 — les choses ne vont pas au mieux, il faut donc ménager l'opinion — on va prendre des décisions sérieuses en se couvrant si possible. Si possible !

Donc, on enquête sur les précédents. Je lis :

« Le directeur des informations, M. Vasseur, informe M. Pontillon qui le lui demande, au cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'information.

« Comme suite à votre demande orale, voici les renseignements demandés concernant les diverses occasions où la tribune des journalistes parlementaires a été supprimée ou suspendue. Cette tribune a été régulièrement suspendue en période électorale notamment en mai 1951, en décembre 1955 et aussi pendant les vacances parlementaires d'été.

« Mais elle ne l'a été par décision gouvernementale et pour des raisons précises qu'en deux occasions... » — on n'en reprochera pas autant à la V^e République — ... « une première fois du 22 février au 21 mars 1947, M. Ramadier étant président du conseil... » — vous verrez pourquoi, messieurs les communistes — « une deuxième fois du 29 octobre 1948 au 11 novembre 1949 ». Lors de cette suppression c'était M. Queuille qui était président du conseil et M. Mitterrand secrétaire d'Etat à l'information. Lors du rétablissement de la tribune des journalistes, M. Bidault était président du conseil et M. Teitgen était ministre d'Etat chargé de l'information.

Il ne reste pas trace des raisons qui ont motivé la première suppression sous le cabinet Ramadier. Il semble que le principal reproche qui ait été fait à l'époque à la tribune des journalistes parlementaires était qu'elle montrait que la majorité gouvernementale était profondément divisée. Les communistes devaient en être exclus peu après. Nos petits malaises de majorité n'aboutissent pas à de telles décisions. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Quant à la seconde suppression, elle a été demandée par M. Jules Moch, ministre de l'intérieur, à la suite des troubles sociaux entraînés par la grève des mineurs du Nord. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

Nous avons eu nous aussi nos grèves des mineurs et nous n'avons pas muselé l'information pour autant ! (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

En 1947, 1948, 1949, 1951, on devait se trouver des raisons bien graves qui sont aujourd'hui perdues dans les mémoires. Mais en 1955 et 1956 la conjoncture se fait plus sérieuse.

Alors le secrétaire d'Etat prend lui-même ses risques, « il se met dans le bain », pour employer un langage trivial. M. Gérard Jaquet, secrétaire d'Etat à l'information sous le cabinet Guy Mollet, socialiste, écrivait le 1^{er} décembre 1956 :

« J'ai pu me rendre compte, en effet, qu'en raison des événements récents, la tension des esprits s'est considérablement accrue et je pense, dans ces conditions, qu'il serait opportun de suspendre les émissions de la tribune des journalistes parlementaires jusqu'à nouvel ordre. » (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. René Cassagne. C'était avec l'accord de M. Chaban-Delmas qui était ministre à l'époque et le groupe dont vous faisiez partie était représenté au Gouvernement !

M. Marius Durbet. Nous ne détenions pas le département de l'information et je doute que le cabinet ait pu être consulté sur ce genre de directives.

Mais le morceau de choix, c'est le dernier.

Le 23 mars 1956 — nous retombons ici à l'échelon d'exécution, mais quand on est directeur du journal parlé et des informations on reste, vous ne l'ignorez pas, en prise directe avec son ministre — M. Gahman, est éminent fonctionnaire, adressait une note aux revuistes de presse sous la mention « confidentiel ». Ne me reprochez pas de faire état de ce document. Si des confidences ont été faites, ce n'est pas à moi, je ne me sens donc pas lié. Et n'invoquez surtout pas le secret d'Etat dans ce genre d'affaires.

Disons simplement que c'est un voile pudique jeté sur les traits un peu fripés d'une conscience républicaine « jaune encore de sommeil dans le coin de son œil ». (Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Voici donc le texte de cette note adressée à un revuiste avec copie à M. Teitgen, rédacteur en chef :

« En raison des circonstances difficiles que traverse le pays, les cercles gouvernementaux sont particulièrement sensibles en ce qui concerne la radiodiffusion et la revue de presse en particulier. Sans qu'il ait été possible au cabinet de M. le président du conseil et de M. le secrétaire d'Etat à l'information de formuler des critiques précises, on estime en général que la revue de presse fait peut-être une trop large place à la critique (Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) dans un moment où le Gouvernement a besoin, pour agir dans le cadre

des pleins pouvoirs qui lui ont été accordés, du plus grand soutien possible de l'opinion publique.

« J'insiste donc vivement auprès de chacun des journalistes chargés de la revue de presse pour qu'ils ne perdent pas de vue les nécessités rappelées ci-dessus.

« J'insisterai en outre pour qu'ils tiennent particulièrement compte des situations locales ou régionales. Par exemple, vous n'ignorez pas que dans la région du Nord » — comme par hasard — « existent trois journaux dont un est de la tendance du président du conseil, tandis que les deux autres représentent l'opposition.

« Je sais que *Nord-Matin* parvient moins bien souvent à la radio que les deux autres journaux du Nord, mais il n'est pas douteux qu'il est désagréable à M. le président du conseil... »

M. André Fanton. C'est excellent.

M. Marius Durbet. ... « d'entendre quotidiennement citer les journaux de l'opposition de sa région et très rarement le seul journal qui, dans sa région même, le soutient ». (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Fernand Darchicourt. C'est une question de justice.

M. René Cassagne. Monsieur Durbet, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Marius Durbet. Très volontiers, monsieur Cassagne.

Mme la présidente. La parole est à M. Cassagne, avec la permission de l'orateur.

M. René Cassagne. M. Durbet, suivant une méthode qui est employée régulièrement dans cette Assemblée pour essayer de nous démontrer où sont les voies qui conduisent à l'avenir, se tourne résolument toujours vers le passé. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Monsieur Marcenet, si vous me demandez l'autorisation de m'interrompre un jour lorsque je serai à la tribune, je vous l'accorderai volontiers — je remercie d'ailleurs M. Durbet de m'avoir autorisé à l'interrompre — mais permettez que je réponde à lui et non pas à certains qui m'interpellent et qui n'ont pas à intervenir pour le moment dans la discussion.

Quant un gouvernement adresse une circulaire pour indiquer qu'il lui apparaît normal que dans une région, comme la région du Nord, la radio ne cite pas systématiquement les journaux de l'opposition, mais qu'elle pense aussi à citer parfois le journal qui soutient le gouvernement, j'estime qu'il le fait au nom de la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. — Exclamations et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Si ce n'est pas la justice selon vous, demandez alors à votre radio et à votre télévision de ne faire état que de nos critiques et de ne pas citer les journaux qui vous soutiennent. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Marius Durbet. Je viens de dire le contraire.

M. René Cassagne. Monsieur Durbet, c'est de cela qu'il s'agit et je voudrais indiquer pourquoi. Car ce retour constant sur le passé mérite que nous nous y attardions un peu.

M. Henri Duvillard. Cela vous gêne. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Cassagne. Vous parlez trop, monsieur Duvillard.

Au moment où les décisions en cause ont été prises, des membres du groupe auquel vous apparteniez, monsieur Durbet, et qui représentaient, à l'époque, la même tendance que le groupe de l'U. N. R. faisaient partie du Gouvernement. Or, jamais, à aucun moment, vos ministres, M. Chaban-Delmas, M. Lemaire, ne se sont opposés à de semblables décisions. (*Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Quant à M. Duvillard qui nous adresse constamment des remarques, j'ai pu constater qu'il était membre du cabinet de M. Lemaire, dans ce gouvernement. On peut alors se demander ce qu'il y faisait, lui qui critique constamment. Etait-il là pour aider ou pour torpiller ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. — Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Fernand Darchicourt. Nous demandions la justice, tout simplement.

M. Marius Durbet. M. Cassagne ne permettra de poursuivre ma lecture, je lui répondrai immédiatement après. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Maurice Delory. Monsieur Durbet, instruisez le procès jusqu'au bout !

Mme la présidente. Veuillez faire silence et écouter M. Durbet.

M. Marius Durbet. Je lis :

« J'ai demandé à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'information d'insister vivement auprès des directeurs et rédacteurs en chef des journaux socialistes autres que *Le Populaire de Paris*, c'est-à-dire *Le Provençal*, *le Populaire du Centre*, *Nord-Matin*, afin qu'ils abandonnent leur politique d'abstention en ce qui concerne la revue de presse. Une démarche analogue sera faite auprès des parlementaires socialistes pour qu'ils collaborent à la tribune. » (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Sur les bancs du groupe socialiste. Et alors ?

M. Marius Durbet. Un président du conseil n'a pas le droit d'employer un tel langage.

Qu'en serait-il si par malheur notre Gouvernement esquissait l'ombre d'une tentative de ce genre ? (*Vives interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vous mets au défi de trouver la moindre trace de directives semblables données à la presse écrite par notre Gouvernement. Et je vous mets en demeure de vous en expliquer.

M. Louis Escande. Quand vous voudrez !

M. Marius Durbet. Monsieur Cassagne, je vais maintenant répondre à l'essentiel de votre argumentation. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*) Si, toutefois, vos amis veulent bien me laisser parler et m'entendre.

M. Paul Guillon. Ils ne veulent pas.

M. Marius Durbet. Les ministres gaullistes qui participaient au Gouvernement de l'époque se sont tus et ils ont bien fait. Ils se sont tus parce que les circonstances étaient graves.

Plusieurs voix sur les bancs du groupe socialiste. En effet !

M. Marius Durbet. Il y avait la guerre d'Algérie, monsieur Cassagne, cette guerre que vous avez dû commencer et que nous avons, nous, su terminer. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste, du centre démocratique et du rassemblement démocratique.*)

M. Fernand Darchicourt. C'est scandaleux !

M. Marius Durbet. Monsieur Darchicourt, je n'ai pas interrompu M. Cassagne.

M. Fernand Darchicourt. Ce langage n'est pas digne d'un parlementaire.

Mme la présidente. Laissez parler M. Durbet.

M. Marius Durbet. Cette guerre, monsieur Cassagne, nous l'avons subie deux ans et demi et vous n'avez pas eu le scrupule de tempérer vos critiques. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Or, ces scrupules à retardement, nous les avons, nous, en temps opportun. Vous auriez dû renoncer à vos critiques pendant que nous étions en guerre. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Vous en savez assez pour vous faire une opinion. Si quelqu'un dans cette mauvaise querelle qu'on nous cherche...

M. Louis Escande. Voulez-vous me permettre de vous interrompre.

M. Marius Durbet. Non monsieur Escande, laissez-moi terminer.

M. Louis Escande. Nous vous proposons de nous expliquer sur ce point avec le Gouvernement à la télévision.

M. Marius Durbet. D'accord !

Sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. Ici !

M. Marius Durbet. Je dis que si quelqu'un veut encore prendre fait et cause pour le plaignant dans cette mauvaise querelle qu'on cherche au Gouvernement, ce dossier doit l'éclairer.

Quant à M. Escande, s'il lit les philosophes et les bons auteurs comme M. Debré, je viens de lui prouver que nous savons lire, nous aussi. Mais il ne s'agit pas de philosophes.

Je puis tout de même souligner l'écart qui existe entre vos paroles d'aujourd'hui et vos actes passés. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants. — Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vivien.

M. Robert-André Vivien. J'ai le sentiment de ne pas être tout à fait à ma place, dans cette joute oratoire, étant donné la mission que m'a confiée M. le rapporteur spécial de la commission des finances et qui consistait à faire la critique et l'exégèse du rapport de la Cour des comptes, comme j'avais eu l'occasion de le faire devant la commission des finances.

Pour abrégé le débat, je ne rappellerai à M. le ministre que trois de mes questions, persuadé qu'il saura répondre à celles que je n'évoquerai pas, comme il l'a d'ailleurs fait devant la commission des finances.

La première de ces questions est intéressante, car elle implique la notion de responsabilité dont on a beaucoup parlé aujourd'hui.

La Cour des comptes vous a signalé qu'un contrat, dont les caractéristiques lui semblaient singulières, pour l'exploitation d'un film réalisé avec le concours d'une de ses chorales, avait été passé par la R. T. F. avec une société de droit libérienne, constituée par l'un de ses propres collaborateurs.

Je serais heureux de connaître les sanctions prises à l'encontre de ce collaborateur de même que les sanctions infligées à ce cinéaste à qui un nouveau contrat, passé le 21 juin 1961, avait confié la vente, sur le marché brésilien, des productions de l'établissement.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que vous avez bien voulu donner quelques explications sur l'importance de l'actif et sur les possibilités d'établir un bilan de la R. T. F., sur les engagements financiers de cet établissement, ainsi que sur les responsabilités des gestionnaires. Vous aviez approuvé la création d'un service central de l'ordonnement. Nous avons souligné l'importance de l'autonomie et nous avons également protesté en indiquant que, tant qu'elle n'aurait pas une notion claire de sa mission, la R. T. F. ne nous paraissait pas en mesure de l'assumer.

Sur le plan des économies, les mesures prévues par vous offraient quelques possibilités, mais elles étaient malheureusement insuffisantes.

Si je fais aujourd'hui ce rapport — et ce sera le dernier — je le fais sans aucune conviction car je crois — et je vous l'ai dit — que, dans le style des envolées oratoires d'il y a quelques minutes, on aurait pu dire : la R. T. F. se meurt, la R. T. F. est morte. Quels que soient le talent et le mérite de vos collaborateurs je ne crois pas que l'on puisse redresser cette situation. Peut-être faut-il en voir l'explication dans l'exagération des attaques formulées de certains côtés et dans les séquences d'un passé encore récent.

Malgré vos mérites et ceux des responsables de la R. T. F., des cadres administratifs, des producteurs, de tout le personnel — et je ne mets nullement en cause le talent des journalistes, des artistes, des administrateurs et des hauts fonctionnaires qui s'en occupent — nous devons constater que la situation ne peut être redressée sans que des mesures radicales et inspirées des techniques privées soient prises. J'en ai acquis la conviction en reisant, depuis huit jours, les rapports établis par M. Le Tac et M. Nungesser sur la question depuis cinq ans, qui, depuis cinq ans, criaient déjà casse-cou. On confie la direction des Charbonnages de France à un ingénieur des mines, celle de la E. N. C. F. à un polytechnicien, celle de l'Opéra à un musicien et celle de la Comédie-Française à un grand acteur. C'est sans doute pourquoi celle de la R. T. F. qui a mission d'informer, de distraire et d'organiser des programmes de variétés est confiée à un conseiller d'Etat.

Je souhaite, monsieur le ministre, que mon propos pessimiste se révèle absolument inexact dans les prochains mois.

Au mois de juin vous nous avez dit avec une parfaite honnêteté que vous mettiez tout en œuvre. Nous savons qu'une tâche importante a déjà été accomplie. Mais je crains — et vous l'avez déclaré vous-même devant la commission des finances — que la situation financière de l'établissement au mois de septembre n'entraîne éventuellement une cessation de paiement. Dans l'industrie privée on prendrait aussitôt des mesures radicales. Je sais qu'il est difficile d'agir ainsi. Je suggère que l'on fasse le plus possible appel au secteur privé. L'ordonnance de 1959 vous en donne les moyens. Mais je n'insisterai pas sur ce point car l'on m'avait averti que je pourrais être considéré comme le soutien des grands organismes privés. J'affirme qu'il n'en est rien.

Je souhaite que cet emprunt à l'industrie privée inspire une technique financière réelle et non pas une technique qui consiste à prévoir l'amortissement d'un déficit par un prélèvement sur des réserves qui n'existent pas.

Quatorze milliards de déficit aujourd'hui. Où en serons-nous l'année prochaine après l'application du statut ?

Je voterai cependant le budget de la R. T. F. car je pense que, jusqu'au bout, nous devons tenter quelque chose.

Je ne suis pas optimiste.

Je n'ai pas le talent des orateurs qui m'ont précédé pour souligner la gravité des problèmes que vous ne pouvez ignorer vous-même, monsieur le ministre, mais je souhaite vous avoir communiqué mon inquiétude, pour ne pas dire mon angoisse.

Pour conclure de façon plus parlementaire, je vous rappelle, monsieur le ministre, que M. Sanson vous avait demandé, lors de votre audition par la commission des finances, d'exonérer du paiement de la taxe les personnes âgées qui ont fait l'acquisition d'un récepteur. Est-il besoin d'ajouter qu'une telle mesure s'accompagnerait sans doute de rentrées fiscales plus importantes du fait de la perception par l'Etat, lors de l'achat de postes, de la taxe sur la valeur ajoutée ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'information. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Alain Peyrefitte, ministre de l'information. Mesdames, messieurs, l'objet de ce débat, je me permets de vous le rappeler, est de vous demander de bien vouloir autoriser la R. T. F. à procéder au recouvrement de la taxe d'usage sur les récepteurs de radio et de télévision.

A cette occasion, le ministre de l'information se doit, chaque année, de justifier l'emploi qui a été fait et qui doit être fait des crédits fournis à la R. T. F.

Si l'on en croit certains articles parus dans la presse ces derniers temps et dont on retrouve un large écho dans certaines des interventions que nous avons entendues tout à l'heure, cette justification de l'emploi des crédits de la R. T. F. va m'être particulièrement difficile et malaisée.

En effet, le déficit de la R. T. F. atteindrait, a-t-on dit, des proportions scandaleuses ; l'établissement serait au bord de la faillite et prêt à déposer son bilan dans quelques mois si ce n'est pas dans quelques semaines. M. Escande et M. Grenier ont parlé notamment de catastrophe, de scandale et de monstruosité.

Eh bien ! j'imagine, mesdames, messieurs, que ces rumeurs alarmantes et alarmistes ont pu vous inquiéter et je pense que mon premier propos doit être de vous donner des éclaircissements sur ce point.

Le budget de la R. T. F. est-il en difficulté ?

Oui.

Comme il l'était déjà l'an dernier.

Ce déficit est-il normal ?

Il est évidemment toujours anormal pour un établissement d'être en déficit, encore que la R. T. F. ne soit pas la seule entreprise publique dans ce cas. Mais là n'est pas le problème.

Le déficit de la R. T. F. est-il, comme certains l'ont laissé entendre ces jours derniers, un déficit d'un caractère scandaleux et inattendu ? S'explique-t-il par une gestion qui, jusque-là, aurait été bonne et qui, tout à coup, serait devenue désastreuse ?

Je suis en mesure de vous répondre catégoriquement : non.

J'ajoute : au contraire, grâce à un effort particulièrement rigoureux d'économies, de sévérité dans la gestion, le budget de fonctionnement de la R. T. F. pour 1964 sera non seulement équilibré, mais même excédentaire.

En effet, une fois toutes les dépenses de fonctionnement payées, il restera un surplus de 65 millions qui sera, évidemment, consacré à l'autofinancement, c'est-à-dire aux investissements.

Mais, et c'est là la première et la principale des trois causes que je vais énumérer, ces 65 millions d'excédent du budget de fonctionnement ne suffiront pas à alimenter le budget d'investissement, notamment en raison de la création de la seconde chaîne de télévision, création à laquelle nous allons procéder l'an prochain puisque nous prévoyons, pour 1964, un budget d'équipement de 210 millions.

Est-il anormal que la R. T. F. ne soit pas en mesure de financer ces 210 millions d'équipement sur son budget normal de fonctionnement ?

Je pense que c'est le contraire qui serait anormal.

Dès 1963, la R. T. F. a dû faire face à un déficit de 139,9 millions de francs. Le déficit de 1964 ne sera supérieur que de 5 millions de francs au déficit de 1963.

Et, pendant ce temps, les dépenses de fonctionnement de la R. T. F. n'auront cessé d'augmenter et d'augmenter dans des proportions considérables du fait du lancement de la deuxième chaîne qui va entraîner un total d'heures d'émission de télévision très supérieur à celui de l'année dernière, supérieur de

près de mille heures à celui de l'année 1963, sans compter les augmentations de salaires qui seront intervenues entre 1963 et 1964.

Cela correspond non seulement aux justes prévisions que M. Nungesser avait faites au cours de la précédente année mais également au plan.

Tout cela n'a, par conséquent, rien d'inattendu.

Cette augmentation des dépenses d'investissement et de fonctionnement était considérée comme inéluctable par le plan et le rapport sur l'exécution du plan en 1962 et 1963 qui vient de paraître contient le jugement suivant à la page 132 :

« Pour l'avenir, les dépenses de fonctionnement augmenteront avec le développement des programmes. La mise en exploitation de la deuxième chaîne va encore les accroître. Le problème des ressources supplémentaires à dégager d'ici à 1965 reste donc préoccupant. »

Le déficit n'augmentera en 1964 par rapport à 1965 que de 0,5 p. 100 du budget, ce qui est proprement insignifiant. Autrement dit, la R. T. F. va accomplir, en 1964, une sorte de tour de force en stabilisant pratiquement au niveau de 1963 le déficit qu'elle a déjà connu à cause de l'importance des dépenses d'investissement exceptionnelles auxquelles elle est obligée de faire face.

Alors, c'est une espèce d'escamotage de la réalité qui conduit à faire croire que la R. T. F. se trouve aujourd'hui dans une situation extraordinairement critique. Si on la compare aux autres entreprises nationales, on constate même que sa situation est relativement favorable.

En réalité, ce que la R. T. F. n'est pas en mesure de faire en 1964, c'est financer un énorme effort d'équipement en imputant la dépense sur les recettes ordinaires de l'année.

Je voudrais vous citer quelques chiffres à cet égard.

Le budget d'équipement de la R. T. F. était, en 1950, d'un peu plus de 10 millions de francs. Il sera, en 1964, de 210 millions. Il a été multiplié par 21 au cours des treize années qui viennent de s'écouler. Il serait donc tout à fait illogique de prétendre faire supporter à la R. T. F., sur son budget annuel, des dépenses qui n'ont évidemment pas un caractère annuel mais un caractère exceptionnel et qui ne seront rentables que dans quinze ou vingt ans.

Imaginez-vous, monsieur Escande et monsieur Grenier, quand vous parlez de scandale, une usine d'automobiles produisant une chaîne de 50.000 véhicules par an, qui monterait une seconde chaîne pour fournir un second modèle et atteindre une production de 100.000 unités par an et qui réussirait cette prouesse sur son simple budget de fonctionnement ?

Pouvez-vous me citer une entreprise qui serait capable d'une telle opération ?

La nécessité des nouveaux investissements de la R. T. F. est donc tout à fait suffisante pour expliquer le déficit que vous avez constaté.

Mais il est une seconde cause qui suffirait également, à elle seule, à expliquer ce déficit : le taux de la redevance n'a pas été majoré depuis le mois de juillet 1960 et ne sera pas majoré avant la fin de 1964.

La R. T. F. est donc une des très rares entreprises françaises, sinon la seule, qui n'ait pas répercuté sur ses tarifs les augmentations de prix et de salaires auxquelles elle a été obligée de faire face.

Une tradition voulait que le taux de la redevance radiophonique fût égal à cent fois le prix d'un journal quotidien, et que le taux de la redevance de télévision fût égal à trois cent quarante numéros d'un journal quotidien. Les journaux ont demandé et obtenu, le 1^{er} août dernier, de passer de vingt-cinq centimes à trente centimes, en faisant ressortir que les augmentations intervenues en quatre ou cinq ans ne leur permettaient pas de boucler leur budget.

Si la R. T. F. appliquait le même principe — et il serait normal qu'elle l'applique — c'est-à-dire si la redevance était majorée de 20 p. 100, elle n'accuserait aucun déficit en 1964, même compte tenu des dépenses d'investissement dont j'ai parlé il y a quelques instants.

Mais, conformément au vœu de M. Nungesser et de la commission des finances, le Gouvernement n'a pas retenu l'hypothèse d'une majoration de la redevance qui irait à l'encontre du plan de stabilisation. L'Etat a estimé à cet égard qu'il devrait donner l'exemple en stoppant la hausse des prix.

La troisième cause du déficit — celle-là est permanente et suffirait également à elle seule à expliquer le déficit — c'est que la R. T. F. doit faire face à certaines servitudes.

Ce serait une erreur de croire que la R. T. F., sous prétexte qu'elle a été déclarée établissement public à caractère industriel

et commercial, n'a que des soucis de rentabilité. Il s'en faut de beaucoup. Nombre de ses activités relèvent de ce qu'on peut appeler des sujétions de service public ou des préoccupations de mécénat qui seraient totalement étrangères à une gestion commerciale.

Il en est ainsi de la douzaine d'orchestres fort dispendieux que l'établissement entretient pour un coût annuel qui dépasse vingt millions de francs. Il en est de même des dépenses de la R. T. F. à l'étranger ou vers l'étranger, qui sont loin d'être compensées par les services rendus au titre des affaires étrangères. Il en est de même des exonérations consenties à diverses catégories de possesseurs de postes récepteurs de radio ou de télévision. Il en est de même de la prise en charge par la R. T. F. de la construction de nombreux émetteurs ou réémetteurs — je reviendrai tout à l'heure sur ce sujet — dans des régions où la densité de la population ne permet manifestement pas de faire face aux frais de telles réalisations. Il en est de même de l'installation de la télévision dans les départements d'outre-mer, qui est réclamée à cor et à cri, et fort justement, par les parlementaires qui représentent ces départements, opération qui, je dois le dire, est loin d'être rentable.

Si l'ensemble de ces servitudes, qui lui incombent du fait qu'elle est un service public, étaient supprimées, la R. T. F. ne serait pas en déficit, même en réalisant des investissements et même en s'interdisant de majorer la redevance.

J'ajouterais d'ailleurs une servitude dont a parlé fort justement M. Escande, celle qui consiste à effectuer des versements au Trésor.

Je donne acte à M. Escande que ces versements constituent une lourde charge pour la R. T. F.

En voilà donc assez avec cette légende d'un scandale budgétaire à la R. T. F.

Le déficit de cet établissement est, certes, important mais il n'est pas grave dans la mesure où il s'explique par trois causes parfaitement légitimes, parfaitement honorables pour l'établissement et dont chacune, indépendamment des deux autres, est pleinement suffisante.

Il suffirait donc, pour mettre fin au déficit, que l'on supprime l'une de ces causes, ou bien en créant, à côté du budget de fonctionnement, un budget d'investissement ; ou bien en augmentant les redevances dans la même proportion que le prix des journaux ; ou bien encore en supprimant les servitudes non rentables de la R. T. F.

Il ne faut donc pas parler de « scandale budgétaire » quand il s'agit, au contraire, d'un établissement en pleine expansion, qui fait face à toutes ses tâches de service public.

Un coureur à pied et un malade ont tous deux un pouls accéléré mais pour deux raisons essentiellement différentes. Le coureur à pied voit son pouls qui s'accélère parce qu'il fournit un effort. Au contraire, le malade voit son pouls accéléré du fait de son mauvais état de santé.

Pour la R. T. F., le déficit n'est pas un signe de mauvaise santé, mais un signe d'effort. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Il n'en reste pas moins qu'il faudra couvrir ce déficit et le couvrir par d'autres ressources que celles de la redevance.

L'an dernier, comme plusieurs orateurs l'ont rappelé, ce déficit a pu être couvert grâce aux disponibilités de l'établissement. Cette opération ne peut être renouvelée, puisque les réserves de l'établissement sont en voie d'épuisement.

Mais, me direz-vous, on pourrait couvrir ce déficit en réalisant des économies.

Des économies, il y en a et il y en aura, et des économies draconiennes !

En effet, sur le budget primitif de 1.105 millions de francs, qui avait été présenté par l'établissement pour lui permettre de continuer sur sa lancée antérieure, des réductions considérables ont d'ores et déjà été opérées et le budget s'établira finalement à 982 millions de francs.

La R. T. F. a pris l'engagement sans précédent, consigné dans le fascicule budgétaire que vous avez sous les yeux, de supprimer 445 emplois permanents avant le 1^{er} juillet 1964.

Dans le même temps, la R. T. F. ne sera autorisée à créer que 250 emplois nouveaux. Si l'on prend en considération les besoins de la seconde chaîne de télévision en personnel technique et artistique, l'effort de l'établissement est, à cet égard, considérable.

Neuf cents créations d'emploi ont été refusées.

Non seulement on renonce à l'achat de tout véhicule automobile de tourisme, mais le nombre des voitures affectées à des

membres du personnel sera l'objet d'un contrôle extrêmement sévère afin d'aboutir à une réduction du parc automobile.

Des économies impitoyables ont été et seront réalisées sur les dépenses inhérentes au fonctionnement de l'établissement et aux émissions elles-mêmes, fût-ce aux dépens du décor et du maquillage.

Enfin, une économie substantielle résultera de la réorganisation des chaînes de radio à laquelle il a été procédé récemment et dont je reparlerai.

Au total une économie non négligeable de plus de 100 millions de francs a été rendue possible sur le projet de budget de fonctionnement.

L'établissement a donc réussi, grâce à des économies draconiennes, drastiques, à arrêter son budget à 982 millions de francs. Cependant, encore une fois, ce budget laisse apparaître un déficit de 145 millions de francs qu'il faut évidemment combler.

Par quels moyens y parvenir? M. Nungesser a parlé de la publicité, contre laquelle M. Escande a présenté un réquisitoire, tandis que M. Mainguy en a fait le panégyrique.

C'est un sujet de discussion qui revient périodiquement depuis des années. Je puis répondre à l'Assemblée, comme je l'ai fait récemment aux représentants qualifiés de la presse, en l'occurrence les présidents des fédérations de la presse, qu'il ne m'appartient pas de prendre des engagements irrévocables dans ce domaine, ni pour moi-même ni à plus forte raison pour mes successeurs. Personne ne pourrait d'ailleurs prendre des engagements de cet ordre pour un avenir indéterminé.

Je dois en revanche déclarer qu'il n'existe actuellement, ni à la R. T. F. ni au ministère de l'information, aucun plan concernant l'introduction de la publicité à la R. T. F.

Alors, que nous reste-t-il comme possibilités?

Que l'Assemblée soit rassurée: il n'est pas question que la R. T. F. soit mise en état de cessation de paiement ou de faillite, comme certains le craignent.

Mon collègue le ministre des finances et moi-même, nous avons pris d'un commun accord la décision de principe d'autoriser la R. T. F. à contracter en 1964 un emprunt pour mener à bien sa politique d'équipement.

En règle générale, l'emprunt est en effet un moyen auquel les grandes entreprises nationales font appel lorsque l'auto-financement est insuffisant pour leur permettre de faire face à toutes leurs dépenses d'investissement. C'est le cas pour la R. T. F. puisque l'autofinancement ne lui permet de financer que le tiers de ses dépenses d'investissement figurant au budget de 1964. Il fallait donc de toute évidence que la R. T. F. fût mise en mesure de faire ce que font la S. N. C. F., les Charbonnages de France, l'Electricité de France, le Gaz de France, etc., c'est-à-dire recourir au marché financier.

Elle aura désormais la possibilité de le faire et ses dépenses extraordinaires d'investissement seront financées par des ressources également extraordinaires.

M. Grenier considère qu'il est lamentable d'en être arrivé à la nécessité de recourir à l'emprunt. Je lui rappelle que ce problème n'est pas nouveau. Le problème de l'accroissement des dépenses de la R. T. F. s'est posé en 1955, au moment où celles-ci ont fait un bond en avant. Cette année-là, un emprunt a dû être contracté pour permettre l'équipement massif de tout le territoire en vue de la réception généralisée de la première chaîne. Il a été autorisé pour 15 milliards d'anciens francs. C'est à peu près le chiffre qui serait nécessaire l'an prochain.

Je disais que l'importance du budget de la R. T. F. est largement justifiée par l'expansion de l'établissement. Je me dois de vous donner à cet égard quelques précisions, à cause non pas tant des questions qui m'ont été posées que des inquiétudes qui se sont manifestées ces derniers temps dans l'opinion.

Comment cette expansion se manifestera-t-elle concrètement?

D'abord par le lancement de la seconde chaîne, ensuite par la décentralisation, à propos de laquelle plusieurs d'entre vous m'ont posé des questions.

En 1964, les téléspectateurs des régions les plus peuplées de France auront le choix entre deux programmes.

A cet égard — j'insiste, car de faux bruits n'ont cessé de courir d'après lesquels les promesses ne seraient pas tenues — j'avais annoncé à cette même tribune, au mois de juin dernier, que la seconde chaîne, après un trimestre d'expérimentation, démarrerait dans certaines régions en avril 1964.

Je puis vous assurer que ces délais seront respectés. Du 1^{er} janvier au 18 avril 1964, les téléspectateurs parisiens disposeront, pendant quatre heures chaque semaine, d'un programme expérimental. Les téléspectateurs de la région parisienne et de la région lyonnaise pourront recevoir la seconde chaîne

dès le 18 avril. L'installation des émetteurs de Lille et de Marseille s'échelonne entre le 18 avril et le 15 juin, sans qu'il me soit possible de vous préciser aujourd'hui la date exacte puisque la mise en service de ces émetteurs est liée à des travaux d'installation technique extrêmement délicats et qui sont fonction des conditions atmosphériques.

Mais à partir du 18 avril, et de toute façon au plus tard au mois de juin, les quatre régions les plus peuplées de France seront en mesure de capter la seconde chaîne de télévision.

Bien entendu, la deuxième chaîne n'aura pas dès le début le même volume horaire que la première. Ce serait un gaspillage, un gâchis que vous dénonciez justement puisqu'une partie du territoire ne pourra pas encore, en 1964, capter ces émissions et que, même dans les régions qui seront couvertes par les émissions des deux chaînes, il subsistera un assez grand nombre de récepteurs qui n'auront pas encore subi les transformations nécessaires pour capter la seconde chaîne.

Donc, dès le 18 avril et jusqu'à la fin de l'année, la deuxième chaîne diffusera, comme je l'avais annoncé, vingt-trois heures de programme par semaine, sauf pendant la période de vacances du 15 juillet au 15 septembre où le volume horaire sera ramené à quinze heures.

Pendant la période de démarrage, le rôle de la deuxième chaîne sera surtout un rôle de complément. Dans un second temps, la division du travail entre les deux chaînes devra faire l'objet d'une étude très attentive, après des enquêtes psycho-sociologiques auxquelles il est actuellement procédé. Mais qu'il me suffise de vous dire dès maintenant qu'en 1964 la deuxième chaîne offrira à un grand nombre de téléspectateurs une possibilité fondamentale, celle du choix.

Seconde amélioration des services qui seront rendus par la R. T. F. à sa clientèle au cours de l'année 1964: la radio-diffusion et la télévision offriront aux Français de province ce qu'ils attendaient en vain depuis longtemps, c'est-à-dire de copieuses émissions régionales.

La R. T. F. dispose d'un vaste réseau d'émetteurs de radio et d'émetteurs de télévision. Et pourtant, jusqu'à maintenant, elle diffuse à peine plus d'émissions régionales que certaines stations périphériques qui, elles, utilisent un seul émetteur.

A l'heure où, très justement, la priorité est donnée à l'aménagement du territoire et à la décentralisation, priorité qui a été à plusieurs reprises louée et acceptée par le Parlement, la R. T. F. doit participer, avec tous les moyens dont elle dispose, à l'effort de réanimation de la vie régionale, qui est une des grandes tâches que nous ayons à accomplir aujourd'hui.

Avant la fin de l'année, des journaux télévisés régionaux seront diffusés chaque soir de semaine, de dix-neuf heures vingt-cinq à dix-neuf heures quarante, dans six grandes régions françaises, Lille, Strasbourg, Marseille, Bordeaux, Toulouse et Lyon. En 1964, d'autres journaux télévisés régionaux seront lancés. Dans le domaine de la radio, la nouvelle chaîne R. T. F.-Inter, qui est la chaîne de grande écoute, a dès maintenant quatre décrochages régionaux quotidiens.

Un important effort se traduit à cet égard dans ce projet de budget, en vue de permettre aux stations régionales, tant de radio que de télévision, de procéder à des émissions qui soient de qualité nationale sur des sujets régionaux.

Bien entendu, dans le domaine de la radio comme dans celui de la télévision, la décentralisation n'est pas une œuvre qu'on peut accomplir d'un coup de baguette magique. C'est une affaire de temps. Il ne saurait être question, en quelques semaines, de tout réussir. Mais dès maintenant l'affaire est engagée et je suis convaincu qu'elle se développera de plus en plus dans les années qui viennent.

M. Christian de La Malène. Très bien!

M. le ministre de l'information. Certains orateurs, notamment M. Boinvilliers et M. Escande, ont fait état de l'émotion des journaux de province devant ces innovations.

Je crois que les journaux et les journalistes s'alarment à tort. La réanimation de la vie provinciale est une grande œuvre dont ils peuvent eux-mêmes tirer avantage, dont les journaux eux-mêmes doivent pouvoir bénéficier. Cette émotion me paraît tout à fait injustifiée.

L'attitude de certains directeurs de journaux me fait, je dois le dire en toute franchise, irrésistiblement penser à celle de certaines villes qui, au XIX^e siècle, se sont opposées au passage du train et qui aujourd'hui s'en repentent. Nous avons proposé à la profession journalistique une coopération, une association pour assurer ces émissions régionales. Je suis persuadé que les journaux et les journalistes qui accepteront cette coopération en tireront avantage, et qu'au contraire ceux qui la refuseront en pâtiront et le regretteront.

M. Christian de La Malène. Très bien!

M. le ministre de l'information. Je me demande si M. Nungesser n'a pas été un peu injuste quand il a déclaré que la R. T. F. n'avait pas bougé. Il est des gens qui trouvent, au contraire, que la R. T. F. bouge trop. Je voudrais lui donner quelques précisions sur certaines réformes que nous avons récemment entreprises et que nous poursuivons.

Depuis le mois de décembre dernier, c'est-à-dire depuis ma nomination à ce poste, et depuis la dernière discussion que nous avons eue sur ce même budget, mon premier souci a été de prendre des mesures pour donner un nouveau visage aux actualités télévisées.

Pourquoi ? Parce que dix, douze ou quinze millions de téléspectateurs suivent régulièrement le journal télévisé et qu'il était urgent de donner au premier journal de France des moyens et un style de nature à le mettre à sa véritable place, par rapport à la fois à la presse écrite et à la presse radiophonique.

J'ai déjà expliqué à l'Assemblée, au mois de juin, les principes qui ont inspiré la réalisation de cette réforme de l'actualité télévisée : multiplication des images, approfondissement de l'actualité grâce à des magazines et à des éditions spéciales, préservation de la neutralité du journal télévisé par la disparition des commentateurs et par l'instauration ou la multiplication des tribunes contradictoires.

Tels sont les objectifs que nous nous étions fixés au mois d'avril. J'estime qu'ils ont été largement atteints.

Cette formule nouvelle a été très favorablement accueillie par les téléspectateurs et même par la presse, en tout cas par une partie de la presse. Après un certain fléchissement enregistré pendant l'été, à cause de la diminution des moyens matériels, elle a repris sa progression.

D'autre part, nous avons décidé de réorganiser complètement les programmes de radio de la R. T. F.

Pourquoi ? Parce que la R. T. F., service public, doit être avant tout au service du public et doit donner, par conséquent, aux auditeurs de la radio, à tous ceux qui paient la redevance, les programmes qu'ils attendent.

Il était malheureusement trop certain que les quatre chaînes anciennes de la R. T. F. ne satisfaisaient pas pleinement les auditeurs puisque plus nombreux étaient chaque année, depuis treize ans, ceux qui prenaient l'écoute des stations périphériques de préférence à celle de la R. T. F.

Comment renverser ce courant ?

En tout premier lieu, les études que nous avons faites nous ont montré que le public était désorienté par le nombre des chaînes et par le fait que chacune d'entre elles n'était pas suffisamment individualisée. L'auditeur ne savait pas ce qu'il pouvait attendre de chacune de ces chaînes.

C'est, du reste, ce que votre rapporteur spécial affirmait depuis plusieurs années. Conformément à ses vœux et à ceux de la commission des finances, dont il s'était fait l'interprète, nous avons décidé de regrouper les chaînes de France I et de France II et de supprimer une chaîne.

La nouvelle chaîne R. T. F.-Inter, faite de programmes légers et adaptés au goût du grand public, sera donc la chaîne de grande écoute. Ce sera également la chaîne régionale.

La deuxième chaîne, R. T. F.-Promotion, appellation provisoire, reprendra les meilleures émissions de l'ex-France III et, pendant vingt-neuf heures par semaine, elle diffusera des émissions scolaires et universitaires. Ce sera la chaîne culturelle de la R. T. F. Mais le nécessaire sera fait pour qu'elle soit également une chaîne vivante, dynamique, ouverte aux grands courants de la pensée moderne.

R. T. F.-Haute fidélité sera la chaîne de la grande musique, héritière en cela de France-IV, mais dépouillée de certaines émissions de variétés et de trop longs commentaires qui lassaient ou qui irritaient un grand nombre des auditeurs de France-IV.

Grâce à cette nouvelle articulation de ses moyens, nous espérons que la radiodiffusion sera enfin en mesure de répondre pleinement au goût du public.

Cette réforme de l'actualité télévisée et des programmes de radio nous a permis d'aborder indirectement le problème des structures, dont plusieurs orateurs ont parlé, notamment M. le rapporteur spécial.

Vous savez, mesdames, messieurs, que jusqu'à maintenant les journaux parlés et télévisés relevaient d'une seule et même direction et échappaient entièrement à l'autorité du directeur des programmes de la radio et du directeur des programmes de télévision. Il en résultait nécessairement un certain gaspillage des moyens et un double emploi entre des émissions qui avaient été préparées à la fois à la direction des programmes de télévision et à la sous-direction des actualités télévisées, à la fois à la direction des programmes de radio et à la sous-direction des

journaux parlés. La conséquence essentielle en était que l'information n'était pas conçue en fonction des moyens de diffusion utilisés. Autrement dit, pendant longtemps le journal télévisé a ressemblé essentiellement à un journal parlé qui aurait été réalisé devant les caméras.

Il nous a paru plus logique, plus conforme à l'évolution de la radio et de la télévision, de faire disparaître cette direction commune des journaux parlés et télévisés pour placer chacun des services de l'actualité sous la responsabilité du directeur de la radio, d'une part, et du directeur de la télévision, de l'autre.

La réforme ainsi amorcée n'en est encore qu'à ses débuts. Le directeur de la télévision, à l'heure actuelle, ne dirige que les services proprement artistiques et non les services techniques et administratifs qui participent à la confection des programmes de télévision.

Je crois qu'il sera nécessaire de faire un pas de plus et de créer des unités de production tout à fait autonomes pour la radio et la télévision, comme l'a suggéré à diverses reprises et tout à l'heure encore M. Nungesser. Mais un certain nombre d'objections techniques ou psychologiques doivent encore être vaincues.

Cette autonomie de la radio et de la télévision sera évidemment une réforme capitale pour l'avenir de la R. T. F. Mais elle ne pourra valablement intervenir que lorsqu'auront été mises en place les nouvelles structures qui seront la conséquence d'une modification du statut.

M. Boinvilliers m'a interrogé sur le sort de ce statut, de même que MM. Fréville, Escande et Grenier. Je dois dire que l'enthousiasme avec lequel M. Grenier parle du statut et d'un conseil d'administration serait de nature à diminuer le mien.

M. André Fanton. Certes !

M. le ministre de l'information. Mais ce statut, dans la mesure où il définira les rapports de la R. T. F. et de l'Etat, conformément à la notion de service public et à la nature de cet établissement public à caractère industriel et commercial, est évidemment essentiel pour l'avenir.

M. Grenier m'a reproché de n'avoir pas réussi à le faire aboutir en sept mois. Je me contenterai de formuler l'espoir qu'il aboutira et que la V^e République comblera une lacune que la IV^e, en plus de douze ans, n'avait pas comblée. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations et protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

C'est tout ce que je vous en dirai pour l'instant.

Je précise cependant que les travaux nécessaires à la préparation de ce statut ont fait déjà l'objet de plusieurs études interministérielles. De nouvelles études juridiques sont nécessaires : ainsi que je l'ai expliqué à cette tribune au mois de juin dernier, la consultation notamment du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat prendra encore quelque temps. Mais ce travail est maintenant fort avancé et je pense qu'il pourra prendre bientôt sa forme définitive et combler ainsi une très ancienne et très grave lacune.

Je vais maintenant répondre à un certain nombre de questions particulières qui m'ont été posées par plusieurs d'entre vous.

M. Boinvilliers m'a interrogé au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la télévision en couleurs. Je le remercie de s'être penché sur ce problème très important, car je suis persuadé avec lui que les options devant lesquelles sont placés la France et les pays européens pour l'adoption d'un procédé standard peuvent être très importantes pour l'avenir de l'industrie électronique française.

Je tiens à rappeler que la R. T. F. n'a pas ménagé son appui aux expériences qui concernent le procédé français. Des difficultés existent encore pour que ce système soit définitivement retenu, mais je suis en mesure d'affirmer avec force que les pouvoirs publics ont fait étudier le procédé français de télévision en couleurs. Nous en reconnaissons la valeur et nous estimons que l'étude et la présentation de ce projet doivent être poussées.

M. Boinvilliers et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales se sont penchés avec intérêt sur les relations entre le cinéma et la télévision.

Depuis longtemps déjà les problèmes communs au cinéma et à la télévision sont examinés par la R. T. F. qui fait actuellement de grands efforts pour utiliser les structures techniques et artistiques du cinéma, puisqu'elle consacre d'ores et déjà des sommes importantes à la coproduction. On ne saurait toutefois lui tenir rigueur de ne point louer tous les plateaux de cinéma alors que, précisément, l'industrie cinématographique se plaint de leur envahissement par la télévision.

Notre désir de faire appel aux techniciens du cinéma reste néanmoins très grand. Il est cependant lui aussi limité par les textes réglementaires qui fixent le statut du personnel de la R. T. F.

Dans le domaine des programmes, dont M. Boinvilliers a également parlé, il ne faut pas perdre de vue que la télévision fait, sous la forme de locations, une large consommation de films du commerce. Il faut souhaiter — et j'y veillerai — que les producteurs français trouvent ainsi, grâce aux débouchés qu'elle leur offre, une source d'amortissement aussi large que possible. Je retiens l'idée d'un quota qui a été avancée par M. Boinvilliers et par M. Ribadeau-Dumas.

Il faut cependant noter que la R. T. F. ne peut pas à elle seule venir en aide au cinéma. Elle ne peut pas non plus faire supporter aux téléspectateurs les aléas d'opérations commerciales dans lesquelles elle n'est pas intéressée et dont ils ne sont pas les bénéficiaires exclusifs, ni même prioritaires.

Enfin, s'il est souhaitable réciproquement de voir les films de la télévision s'intégrer dans le réseau des salles de cinéma, la vérité m'oblige à dire que les expériences qui ont été tentées dans ce sens par la R. T. F. n'ont pas reçu un accueil chaleureux de la part de l'industrie cinématographique.

Après s'être fait aimablement l'écho de la constatation, qui vient de l'étranger même, selon laquelle la télévision française est incomparable et la meilleure du monde, M. Boinvilliers s'inquiète de son niveau. Je peux l'assurer que nous ferons tout pour que ce niveau soit maintenu.

La commission des affaires culturelles a, à propos des programmes de radiodiffusion, émis le vœu que le souci de lutter contre les postes périphériques ne conduise pas à la vulgarité et que, notamment, il n'entraîne pas la R. T. F. à cesser de parler français. Ce souci est évidemment le mien et je puis donner à l'Assemblée l'assurance que des instructions très précises et très impératives sont données aux speakers et aux présentateurs pour qu'ils s'expriment dans la langue la plus claire et la moins critiquable.

M. Boinvilliers et M. Hinsberger ont longuement parlé des zones d'ombre de la télévision et ont fait remarquer qu'au moment où l'on va lancer la seconde chaîne une partie de la population française ne peut même pas capter la première.

La première chaîne dessert seulement, à l'heure actuelle, 85 p. 100 à 90 p. 100 de la population. Il subsiste des zones d'ombre dans les régions montagneuses; pour les faire disparaître il faut installer des réémetteurs. Toutefois, le budget de la R. T. F. — dont je vous ai dit qu'il poussait l'économie jusque dans ses plus lointains retranchements — ne permet pas la prise en charge totale de l'installation de ces réémetteurs.

La réglementation actuellement appliquée est la suivante. Dans les zones de plus de 10.000 habitants, la R. T. F. prend à sa charge l'équipement technique et laisse aux collectivités locales la charge de l'infrastructure. Dans les zones de moins de 10.000 habitants, les collectivités supportent la totalité de la dépense, sauf les frais d'études, les frais d'entretien et d'exploitation qui restent à la charge de la R. T. F.

M. Claude Delorme. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'information. Volontiers.

Mme la présidente. La parole est à M. Delorme, avec la permission de M. le ministre.

M. Claude Delorme. Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'autoriser à vous interrompre.

La solution que vous adoptez n'est pas la plus rationnelle car c'est précisément dans les hautes vallées peu peuplées qu'il serait intéressant d'obtenir la télévision afin d'y retenir les populations. Or vous leur imposez la quasi-totalité des frais.

Dans ma région, vous avez même exigé la construction d'une route pour installer un relais: or lorsque la collectivité locale a voulu réaliser un emprunt, les caisses des dépôts et consignations et d'épargne ont demandé la justification de l'inscription à un programme ou celle d'une subvention de vos services. A telle enseigne que cette commune de 9.500 habitants a dû supporter seule la construction d'une route qui lui a coûté 12 millions.

Monsieur le ministre, c'est une prière que je vous adresse au nom de ces malheureuses populations, car elles ont le plus besoin de la télévision et de la diffusion du progrès. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'information. Il serait injuste de faire grief à la R. T. F. d'avoir cherché à satisfaire d'abord les zones les plus peuplées, car se serait un paradoxe de donner satisfaction aux zones les moins peuplées avant les autres.

Toutes les fois qu'une réglementation est nécessaire, il faut bien fixer une limite: cette limite a été fixée à 10.000 habitants. Les zones d'ombre, comme on les nomme techniquement, qui

comportent moins de 10.000 habitants, sont servies moins rapidement et moins favorablement que les zones d'ombre de plus de 10.000 habitants. C'est injuste certes, pour les habitants des vallées de moins de 10.000 habitants, mais l'inverse serait plus injuste encore.

Je ne me contenterai pas de cette réponse. Je suis tout prêt à reconnaître que ce n'est pas là une solution satisfaisante et qu'il faut essayer de sortir de cette situation.

A cet égard, trois solutions sont possibles. La première, c'est le groupement en syndicats intercommunaux. Il en est de l'installation des réémetteurs comme des adductions d'eau; les communes ont intérêt à se grouper, mais ils ne le font pas suffisamment. La deuxième solution consiste dans l'attribution de subventions départementales votées par le conseil général. Enfin, la troisième solution est le recours à l'emprunt. Une société spécialisée, la Société auxiliaire de radiodiffusion, a été créée à cet effet.

Je recherche des conditions encore plus avantageuses pour faciliter l'installation des réémetteurs dans les vallées les plus désertées. Je précise à l'intention de M. Hinsberger que le cas des vallées vosgiennes fait l'objet d'une étude spéciale. Il est exact, comme il l'a souligné, que les émissions de télévision ne sont pas reçues à Bitche. Les services techniques de la R. T. F. connaissent bien ce problème. Bitche ne pourra être desservi que lors de la mise en place du nouvel émetteur du Nord de l'Alsace, qui — je suis en mesure de vous l'annoncer — sera installé à la fin de 1964 à Nordheim, près de Wasselonne. C'est à partir de cet émetteur que des émissions seront captées et redistribuées dans la région de Bitche par un réémetteur local.

J'en arrive aux critiques formulées par MM. Grenier, Escande et Vivien, en écho à des critiques émises précédemment par la Cour des comptes, lesquelles sont plus féroces qu'aucune de celles présentées à cette tribune par les orateurs qui m'y ont précédé.

Nous sommes très attentifs à ces critiques de la Cour des comptes. Vous comprendrez aisément que lorsqu'il s'agit, par exemple, de l'absence de comptabilité analytique, de l'absence de service central d'ordonnancement, de l'absence de règlement financier et comptable ou de l'absence de bilan, il n'est pas facile d'y remédier. Il faut pour cela mettre en œuvre des réformes de très grande envergure et de longue durée. Je peux dire cependant que ces réformes sont actuellement en cours.

Le service central d'ordonnancement sera mis en place dès le début de 1964. Les travaux pour l'installation d'une comptabilité analytique se poursuivent, à travers d'ailleurs d'extraordinaires difficultés qui tiennent à la fois au caractère tout à fait original des émissions de la R. T. F., à la nature de ses activités et à des structures archaïques qui — comme l'a rappelé M. Nungesser — nous ont été léguées par une époque dont nous ne portons pas la responsabilité.

Le règlement financier et comptable est en cours de préparation; il ne pourra être publié qu'à la suite du statut lui-même dont il tirera les conclusions sur le plan de l'organisation financière.

Certes, les observations de la Cour des comptes dépassent ces quelques remarques. Elles sont toutes examinées actuellement par un groupe de travail chargé de les mettre à exécution.

Voilà donc ce qui a été fait. Voilà aussi ce qui reste à faire. J'y veillerai, de manière que la Cour des comptes ait satisfaction le plus rapidement possible et que cette haute juridiction, à qui il incombe — c'est d'ailleurs sa raison d'être — de procéder aux contrôles fort justement réclamés par M. Grenier n'ait plus à l'avenir à formuler les mêmes critiques.

M. Nungesser a souhaité que l'installation de la Maison de la radio entraîne des économies. On peut discuter à loisir sur le coût de sa construction, sur le choix de son emplacement, sur le fait que l'immeuble n'a été prévu que pour la seule radio. Il n'en reste pas moins que cette maison existe, que ses plans ont été arrêtés et adoptés en 1952 et qu'on ne peut plus rien y changer.

Mais j'insiste sur le fait que cette construction va permettre et permet déjà le regroupement de services disséminés aux quatre coins de Paris et qu'elle sera ainsi génératrice d'économies réelles, quoique difficiles à évaluer, et d'efficacité dans le fonctionnement.

C'est ainsi que les immeubles les plus importants qu'occupait jusqu'à présent la R. T. F. sont d'ores et déjà évacués. Il en sera de même pour d'autres, au fur et à mesure des possibilités d'aménagement. Treize immeubles qui appartenaient aux Domaines ou dont la R. T. F. était locataire ont été ou vont être incessamment libérés, ce qui apporte tout de même une contribution non négligeable à une meilleure distribution des immeubles administratifs dans Paris. La R. T. F. ne conservera dans la capitale que les immeubles indispensables au fonctionnement de la télévision tels que les studios de la rue Cognacq-Jay, des Buttes-Chaumont et de Joinville.

Je veille personnellement à l'évacuation complète et rapide de tous les locaux qui étaient occupés par la R. T. F. à Paris. Avec l'accord de M. le ministre des finances je fais effectuer une enquête par le service des domaines afin de m'assurer que l'occupation des immeubles de la R. T. F. est bien la meilleure, la plus logique et la plus économique possible. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Boinvilliers a exprimé des craintes à propos des émetteurs d'ondes courtes et M. Fréville s'est plaint du peu de temps dont il disposait pour m'en parler. Je suis à l'entière disposition de M. Fréville pour répondre à toutes les questions qu'il voudra bien me poser à ce sujet. M. Boinvilliers a posé là l'un des problèmes qui me préoccupe le plus, à savoir celui des émissions sur ondes courtes vers l'étranger. Je m'attache particulièrement en ce moment à étudier les moyens d'augmenter l'écoute et l'audibilité de ces ondes courtes, qui sont loin d'être satisfaisants.

S'il est vrai que seul le statut actuellement en préparation permettra de procéder à certaines grandes réformes de structure dont plusieurs d'entre vous ont souligné la nécessité et qui ont été réclamées notamment par la commission des finances, il n'en est pas moins certain que sans attendre ce statut nous avons pris, dans le domaine de l'information, toutes les mesures nécessaires pour assurer à toutes les tendances de l'opinion la possibilité de s'exprimer à la radio comme à la télévision.

Je répondrai à cet égard aux questions qui m'ont été posées sur un ton parfois un peu passionné par MM. Fréville, Escande et Grenier.

M. Fréville a protesté contre le fait que la télévision procède à des choix. Mais comment voulez-vous qu'il en soit autrement, comment voulez-vous qu'elle retransmette par exemple l'ensemble des débats de l'Assemblée nationale ? Elle ne peut tout de même pas, dans un débat où trente-cinq orateurs interviennent, retransmettre la totalité des discussions, sinon l'émission durerait quinze heures. C'est évidemment impossible. Au surplus, je le dis sans vouloir offenser personne ici, elle n'intéresserait plus grand monde à ce moment-là. (*Très bien ! très bien sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

Je voudrais indiquer aussi que les critiques de MM. Fréville et Escande constituent ma meilleure défense contre les critiques acerbes que les membres de la majorité m'ont adressées, auxquelles M. Durbet a fait allusion, et qui me reprochent de faire la part trop belle aux membres de l'opposition. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Cassagne. Ce n'est pas cela !

M. le ministre de l'information. C'est exactement cela.

M. Claude Delorme. M. Durbet vous a reproché d'avoir fait photographier un hémicycle vide !

M. le ministre de l'information. C'est un autre problème. Je vous prie de ne pas faire de confusion.

M. Durbet a souligné, au cours de son intervention, que la majorité m'avait amèrement reproché à plusieurs reprises de faire la part trop belle à l'opposition, et je demande aux membres de la majorité de porter témoignage de ces reproches qu'ils m'ont adressés. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes communiste et socialiste, du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

M. André Fanton. C'est vrai !

M. le ministre de l'information. J'espère que la violence des interventions de MM. Fréville, Escande et Grenier fera remonter mes actions auprès de la majorité, mais je n'ose espérer que les critiques sévères que m'adresse la majorité quant à l'indulgence trop grande que je manifeste à l'égard de l'opposition va faire remonter mes actions auprès de l'opposition et je m'y résigne d'avance. (*Sourires sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. René Cassagne. Ce n'est pas une très bonne réponse !

M. le ministre de l'information. M. Grenier m'a également reproché le choix des ouvrages présentés à « Lectures pour tous ». Ce choix est fait par les responsables de cette émission, MM. Dumayet et Desgraupes, dont je peux assurer l'Assemblée qu'ils ne sont pas inscrits à l'U. N. R.

M. Hervé Laudrin. Ni au parti communiste !

M. le ministre de l'information. MM. Escande et Fréville ont fait l'un et l'autre allusion à une certaine colonisation de la R. T. F. par les membres ou les amis de la majorité. Voici quelques indications très parlantes à ce sujet qui soulèveront certainement l'indignation des membres de la majorité. Sur les vingt-neuf rédacteurs en chef que compte la R. T. F. actuellement, vingt-six étaient rédacteurs en chef ou rédacteurs en chef adjoints en 1958.

M. André Fanton. C'est un scandale !

M. le ministre de l'information. Trois seulement ont été mis en place sous la V^e République !

M. Hervé Laudrin. Hélas !

M. René Cassagne. C'est vous qui avez fait élire M. Max-Petit au Parlement. Il vous rendait pourtant bien service à la télévision !

M. Marc Saintout. C'est le peuple qui l'a élu !

M. le ministre de l'information. M. Escande, posant une devinette, a cité ce qu'il appelle un philosophe des temps modernes, lequel a écrit : « Peut-on critiquer le Gouvernement à la télévision ? Si oui, c'est la liberté. Sinon, c'est la dictature ».

Ce philosophe est M. Debré, que je lis au même titre que M. Escande. (*Sourires.*) Je vais donc pouvoir vous donner quelques précisions pour vous montrer que les vues de ce philosophe sont largement suivies, contrairement à ce que prétendait M. Escande.

Au mois de juin dernier, je vous avais déjà cité une longue liste des personnalités de l'opposition qui avaient été appelées depuis le début de l'année à critiquer le Gouvernement à la télévision.

Je ne la reprendrai pas et je me contenterai de parler de ce qui s'est fait depuis le mois de juin car, entre-temps, elle s'est considérablement allongée.

Le 2 juin, M. Guy Mollet a pu critiquer violemment le Gouvernement ; le 7 juin, ce fut une interview de M. Malterre ; le 17 juin, le maire communiste de Paizay-le-Sec a expliqué pendant 2 minutes 25 secondes pourquoi il avait refusé d'être présent lors de la visite du Président de la République dans sa commune.

Le 2 juillet, les syndicalistes de Sud-Aviation ont critiqué le Gouvernement. Le 3 juillet, c'était le tour du bureau national des jeunes agriculteurs. Le 8 juillet, les journalistes spécialistes des questions agricoles ont tenu des propos qui n'étaient pas toujours à la gloire du Gouvernement. Le 18 juillet, M. Berthelot, de la C. G. T., M. Marquetti, de la C. F. T. C., M. Pierre Tribby, de F. O., ont participé à une tribune sur l'exercice du droit de grève.

Le 20 juillet, M. Maurice Faure s'est exprimé à la télévision...

M. André Fanton. Quelle erreur !

M. Jacques Duhamel. La seconde fois, il eut droit à une minute pour parler de deux congrès !

M. Arthur Notebart. Citez donc l'autre colonne, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'information. Le 25 juillet, M. Escande, qui s'indigne d'être exclu de la télévision mais qui est gâté par elle, a pu être admiré par tous les téléspectateurs...

M. André Fanton. Et il se plaint !

M. le ministre de l'information. Le 13 septembre, M. Georges Royer, du journal *Libération* au côté de M. Roger Priouret, de *France-Soir* a participé à une tribune sur le plan de stabilisation. Le 17 septembre, M. Jean Effel a discuté, sans aménité à l'égard du Gouvernement, de la civilisation des loisirs. Le 28 septembre, M. Maurice Faure a de nouveau été interviewé à l'issue du congrès radical d'Evian.

M. André Fanton. C'est trop !

M. le ministre de l'information. Le 10 octobre, une « édition spéciale » était réalisée à l'occasion de laquelle M. Pflimlin a pu longuement s'exprimer. Le 17 octobre, M. Pradel, maire de Lyon a également parlé longuement. Il n'est pas membre de l'U. N. R. Le 21 octobre a eu lieu une conférence de presse des cheminots qui a été largement reprise.

M. Christian de La Malène. C'est scandaleux !

M. le ministre de l'information. Le 28 octobre, M. Pleven et M. Bonnet sont longuement interviewés dans le débat sur l'Algérie à l'Assemblée nationale, alors que M. Guéna, pourtant rapporteur, n'est pas passé sur l'écran, ce qui me paraît une erreur.

M. Pierre-Charles Krieg. C'est un scandale, ce n'est pas une erreur !

M. le ministre de l'information. M. Chandernagor s'est aussi exprimé. Le 9 octobre, M. Charles Ilernu,...

M. André Fanton. Qui est-ce ?

M. le ministre de l'information. ...président du club des Jacobins et M. Robert Ballanger ont présenté éloquemment leurs points de vue sur la force de dissuasion. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Fernand Grenier. C'est la première fois qu'un communiste est cité !

M. Robert Hostier. Le parti communiste compte cinq millions d'électeurs. Il s'est exprimé une fois à la télévision !

M. Christian Poncelet. Si vous déteniez le pouvoir, on ne nous aurait même pas vus une seule fois !

M. le ministre de l'information. M. Fréville a parlé de la séance d'hier. Or, M. Billères y a fait des déclarations auxquelles il a été donné un large écho.

M. Arthur Notebart. Vous n'avez retenu de son intervention que ce qui vous plaisait. C'est toute la différence !

M. le ministre de l'information. Et je ne parle pas, pour ne pas lasser l'attention de l'Assemblée, de l'appel fait à des journalistes de la presse écrite appartenant aux tendances les plus diverses, notamment à l'opposition.

Vous me permettez de répéter ce que j'ai déjà dit au mois de juin et ce que M. Durbet a démontré avec beaucoup de talent et d'humour : dans ce domaine de l'objectivité, nous n'avons de leçon à recevoir de personne et surtout pas de ceux qui, lorsqu'ils étaient au pouvoir, ne laissaient pas à l'opposition d'alors, aujourd'hui au gouvernement, la possibilité de s'exprimer. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

De toute façon, quelles que soient les critiques des uns et des autres, je déclare à l'Assemblée que nous continuerons dans ce sens.

M. André Fanton. Pas trop. (Rires.)

M. le ministre de l'information. En revanche, je vais plaider coupable sur un point. M. Fréville et M. Durbet ont signalé un point particulier contre lequel ils ont protesté et contre lequel je proteste à mon tour.

J'ai demandé à la direction générale de la R. T. F. de veiller sévèrement à ce que les opérateurs de la télévision ne se livrent pas, ou ne se livrent plus, à la mauvaise plaisanterie qui consiste à donner une vision tendancieuse de l'activité de l'Assemblée nationale en fixant la caméra sur un banc vide, sur un parlementaire endormi ou sur un député lisant son journal.

Je peux assurer l'Assemblée que je veillerai personnellement à ce que les responsables de l'actualité télévisée suivent ces instructions.

M. Roger Souchal. Surtout lorsque l'hémicycle est plein !

M. le ministre de l'information. Je termine sur une question de détail posée par M. Mainguy.

Celui-ci a demandé qu'un appareil de télévision soit offert aux membres de l'Assemblée nationale pour leur permettre de participer aux activités de la télévision. C'est un vœu raisonnable que je prierais Mme la présidente de bien vouloir transmettre à MM. les questeurs.

Mesdames, messieurs, l'année 1963 aura vu à la R. T. F. bien des changements dont certains étaient attendus depuis très longtemps et dont certains autres l'étaient depuis si longtemps qu'on ne les espérait plus. En 1964, nous irons plus loin encore. 1964 sera l'année de la deuxième chaîne de télévision et de la décentralisation. 1964 pourra être aussi l'année de nouvelles réformes de structure grâce à l'adoption d'un nouveau statut de la R. T. F.

Sur la foi de ces satisfactions d'hier, d'aujourd'hui et de demain, je vous demande, mesdames, messieurs, d'autoriser la R. T. F. à percevoir la redevance sur les postes de radiodiffusion et de télévision. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial pour répondre au Gouvernement.

M. le rapporteur spécial. Au nom de la commission des finances, je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, des éclaircissements que vous avez fournis sur la politique financière que vous entendez suivre à la R. T. F.

Nous nous félicitons de constater que vous avez repris à votre compte la thèse de la commission des finances selon laquelle les charges exceptionnelles d'équipement de la R. T. F. devaient être financées par des ressources exceptionnelles et en premier lieu par l'emprunt. Il est certain que si on n'avait pas tant tardé à s'orienter dans cette voie, vous n'auriez pas vu apparaître devant vous la sombre perspective d'une R. T. F. en état de cessation de paiement vers septembre prochain. Sans doute, une telle issue n'est-elle pas concevable pour un établissement public. Nous avons d'autant plus apprécié les garanties que vous nous avez données que l'emprunt ne serait pas un moyen de couvrir le déficit de gestion envisagé mais qu'il serait consacré au financement des dépenses d'équipement.

Enfin, je ne voudrais pas que vous restiez sur l'impression que la commission des finances et le rapporteur ont été quelque peu injustes envers la R. T. F. ainsi que vous l'avez dit tout à l'heure. Comme, par ailleurs, vous avez indiqué qu'aucun orateur et par conséquent le rapporteur lui-même, n'avait été aussi sévère que la Cour des comptes à l'égard de certaines procédures et de certaines méthodes en vigueur à la R. T. F., je n'aurais donc pu être injuste que par excès d'indulgence.

Tel n'est pourtant pas mon sentiment car je crois être resté très objectif et c'est pourquoi j'avais personnellement souligné, dans mon propos à la tribune, que la situation actuelle était le fruit d'une carence qui s'est prolongée pratiquement depuis la création de cet établissement. J'avais aussi rendu hommage à votre action personnelle et à celle de la direction générale qui s'engage enfin dans la voie de réformes fondamentales que nous attendions, notamment par la séparation de la radio et de la télévision, par le regroupement des chaînes et, enfin, par la compression des effectifs, ce qui montre un désir de renouveau que nous apprécions beaucoup.

C'est pourquoi, à la suite des garanties que vous nous avez données en commission et que vous venez de renouveler aujourd'hui, la commission des finances a finalement conclu à l'adoption de la ligne 123 de l'état des taxes parafiscales autorisant la perception pour droit d'usage des appareils de radiodiffusion et de télévision. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Mme la présidente. J'appelle maintenant la ligne 123 de l'état E concernant les redevances de la R. T. F.

ETAT E. — Suite du tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1964. (Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1963 et au décret n° 61-960 du 24 août 1961.)

LIGNES	NATURE de la taxe.	ORGANISMES bénéficiaires ou objet.	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LEGISLATIFS et réglementaires.	PRODUIT pour l'année 1963 ou la campagne 1962-1963. (En francs.)	EVALUATION pour l'année 1964 ou la campagne 1963-1964. (En francs.)
Information.						
123	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.	Radiodiffusion-télévision française.	Redevances perçues lors de l'entrée en possession des appareils et ensuite annuellement : 25 F pour les appareils récepteurs de radiodiffusion. 85 F pour les appareils de télévision. Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boisson ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Une seule redevance annuelle de 85 F est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision détenus dans un même foyer. Une seule redevance de 25 F est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion détenus dans un même foyer.	Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959..... Ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française. Décrets n° 58-277 du 17 mars 1958, n° 60-1469 du 29 décembre 1960, n° 61-727 du 10 juillet 1961 et n° 61-1425 du 26 décembre 1961.	682.000.000	730.000.000

Pour expliquer son vote sur cette ligne, la parole est à M. Duhamel, pour une minute.

M. Jacques Duhamel. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais expliquer en quelques mots le double motif de l'unanime refus du rassemblement démocratique de voter ce budget.

L'un est financier. En effet, le déficit qui apparaît dans les comptes n'avait certes pas été prévu par le Gouvernement et je ne suis pas sûr qu'il puisse être comblé par le budget.

L'autre est politique, car la télévision a transformé complètement aujourd'hui l'importance que revêtait autrefois la R. T. F.

Maintenant que quatre millions de postes de télévision sont en service en France et qu'un million de postes sont vendus chaque année, les comparaisons entre hier et aujourd'hui sont erronées. D'une manière générale, elles finissent d'ailleurs par lasser l'Assemblée. Elles aboutissent à transformer le débat budgétaire en un règlement de comptes entre une génération et une autre, ou plutôt entre un régime et un autre. Or, ce qui nous intéresse, c'est que le présent ne soit par regardé par rapport au passé, mais par rapport à l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

M. André Fanton. Surtout, ne parlons pas du passé !

Un député U. N. R.-U. D. T. Cela vous gêne, monsieur Duhamel.

M. Jacques Duhamel. Le nouveau parlementaire que je suis n'est absolument pas gêné par les allusions à la IV^e République, alors que certains des vôtres y assumaient déjà des responsabilités soit comme députés, soit même comme ministres.

Revenons à la R. T. F. L'important, à mon sens, est que nous nous rendions compte, les uns et les autres, que la télévision, par son développement, a changé les données mêmes de l'exercice de la démocratie et qu'à cet égard, lorsqu'elle pénètre à domicile et qu'elle marque les consciences, elle doit assurer l'objectivité et l'impartialité de l'information, notamment de l'information politique.

Aujourd'hui, il apparaît à nombre d'entre nous que cette impartialité n'est pas respectée. Au lieu d'être un instrument d'information au service de la nation, la R. T. F. est devenue un instrument de propagande au service d'un parti. C'est du moins notre avis, qui n'est peut-être pas partagé par la majorité.

En revanche, nous serons, je pense, tous d'accord pour estimer que la télévision ne doit pas être un instrument de dénigrement du Parlement.

On a évoqué tout à l'heure un incident, qui faisait d'ailleurs suite à un débat, sur l'absentéisme parlementaire.

Je voudrais parler sur ce sujet non plus seulement au nom du rassemblement démocratique, mais au nom aussi d'autres collègues. Il est sans doute exact que tous les députés ne sont pas tous présents à tous les débats. Hier, cependant, lorsque cet incident s'est produit, rarement l'hémicycle n'avait été aussi rempli.

En tout cas, quand on dénonce des faits, il serait normal d'en donner l'explication.

Quand a-t-on expliqué à la télévision ce qu'est le travail parlementaire ? Quand a-t-on expliqué, en présentant une photographie de cet hémicycle, qu'il contient un cinquième de plus de places qu'il n'y a d'élus ? C'est, vous le savez, l'inverse exact à l'Abbaye de Westminster, siège de la Chambre des Communes : on y a volontairement prévu, lors de sa reconstruction, après la guerre, un cinquième de places en moins. Chez nous, l'impression de vide est donc amplifiée par des éléments architecturaux.

Quand a-t-on expliqué à la télévision et à la radio, qui sont au service de tout le pays, que lorsqu'un député n'est pas à son banc il est généralement retenu, en commission, où s'accomplit peut-être le travail le plus utile ?

Quand a-t-on expliqué qu'il ne pouvait par exemple en être autrement en octobre pour les membres de la commission des finances, qui siégeait de neuf heures du matin à minuit ? Personne ne peut se trouver à deux endroits à la fois.

Quand a-t-on expliqué que si des députés sont absents lors de certaines séances publiques consacrées à la discussion budgétaire, c'est parce que l'Assemblée siège de neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures, voire cinq heures du matin suivant ? Il y a des limites physiques à l'attention et, même, à la présence.

Quand il ne s'agit plus d'un débat, mais d'un marathon, on aboutit fatalement à une course de relais.

M. Fernand Darchicourt. C'est le Gouvernement qui en est responsable !

M. Jacques Duhamel. A cet égard, ne devrait-on pas réaménager les délais fixés par la Constitution ? Car il est stupide d'en arriver à siéger dans des conditions harassantes pour les parlementaires et qui donnent au public l'impression d'un travail mal fait ou mal suivi.

M. René Sanson. Très bien !

M. Jacques Duhamel. A ces raisons, j'allais dire techniques, s'en ajoutent d'autres d'ordre psychologique, qui expliquent le phénomène. Peut-on demander la même présence active à des parlementaires qui ont l'impression de ne plus pouvoir influencer l'opinion de leurs collègues ni les résultats d'un vote ? (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Oh ! il ne s'agit pas, en tout cas pas pour la génération à laquelle j'appartiens, de regretter le temps où le résultat d'un scrutin signifiait très souvent le renversement du gouvernement. Mais l'équilibre entre pouvoirs législatif et exécutif, rompu dans un sens hier, l'est aujourd'hui dans l'autre lorsqu'on voit le Gouvernement employer systématiquement la procédure du vote bloqué et supprimer ainsi le droit d'amendement, le droit d'initiative parlementaire, alors même, et surtout même, quand une partie de la majorité serait prête à rejoindre une partie, voire la totalité de l'opposition.

M. Hervé Laudrin. Vous ne parlez pas pour nous !

M. Jacques Duhamel. Mais si. Vous savez bien que c'est lorsqu'il y a un « malaise » dans vos rangs, des hésitations — le mot « malaise » n'est pas de moi, car c'est M. Durbet qui l'a employé tout à l'heure — que la procédure du vote bloqué est employée

Que le Gouvernement utilise cette arme dans des débats difficiles, je le comprends. Mais qu'il y recoure systématiquement à chaque occasion justifie bien la nécessité de trouver un nouvel équilibre entre lui et le Parlement.

Monsieur le ministre, à propos des incidents qui se sont produits hier à la télévision vous avez présenté, si j'ai bien compris, les excuses du Gouvernement à l'Assemblée. Puis-je vous demander, pour réparer le mal ainsi fait, d'organiser un débat à la télévision et de permettre ainsi aux parlementaires de s'expliquer sur un phénomène qui est peut-être vrai, mais qui doit être éclairé. Car il arrive que la vérité soit injuste. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et des groupes socialiste et communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances. En attendant le débat que souhaite M. Duhamel, je veux lui dire que jamais il n'a été nécessaire de recourir aux douzièmes provisoires sous la V^e République (*Exclamations sur les bancs du centre démocratique*) et que si le budget est voté maintenant en temps utile, c'est peut-être parce que nous avons mis des garde-fous qui nous empêchent de succomber à nos propres faiblesses. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fréville, pour expliquer son vote.

M. Henri Fréville. Notre collègue M. Duhamel a dit excellentement l'essentiel de ce que je voulais moi-même indiquer, mais puisque M. le ministre a tout à l'heure parlé de choix et interprété dans un sens critique l'expression dont j'avais usé, je voudrais, avant de définir l'attitude de mon groupe dans ce débat, lui dire que lorsque nous parlons de choix, nous entendons parler essentiellement des simplifications abusives qui aboutissent à réduire les données de la situation politique et parlementaire à de telles dimensions que deux tendances seulement se manifestent dans cette assemblée, alors qu'il n'en est rien.

Ce matin encore, dans l'émission de 8 heures, on en est arrivé à de telles simplifications que le manque d'objectivité était flagrant.

M. le ministre a également fait allusion aux temps accordés aux différentes tendances sur l'écran. C'est exact, mais cela n'a pas de signification car tout dépend de l'agencement de l'émission.

Je m'efforce, ainsi qu'un certain nombre de mes amis, de suivre aussi attentivement que possible les émissions télévisées et les émissions radiophoniques. Il est évident que l'on voit apparaître ou que l'on entend les membres des diverses oppositions quand cela plaît à l'autorité qui décide, mais seulement dans ces conditions. Cela n'est pas de l'objectivité.

Je voudrais, monsieur le ministre, rappeler ici que notre groupe a, au sein même de la commission des affaires culturelles, souhaité — je voudrais publiquement renouveler ce souhait ce matin — que l'on nous permette, et nous avons le moyen de le faire, de juger les événements comme cela se fait dans les Etats démocratiques modernes.

Certains de nos collègues appartenant à la majorité comme d'ailleurs aux différentes oppositions ont accompli des voyages d'information en Suède, en pleine campagne électorale, il y a quelques semaines à peine. Ils ont pu juger de l'objectivité observée dans un Etat démocratique. Nous souhaiterions qu'il en soit de même en France. Mais puisqu'il est question de choix et de responsabilités, nous souhaiterions, monsieur le ministre, que, très vite, les choses se passent dans notre pays comme en Belgique, en Angleterre ou en Suède.

Pour terminer, je voudrais vous citer *Le Monde* du 21 mai 1960 dans lequel a paru le statut de la radiotélévision belge. L'article 28 de ce statut dispose : « Les émissions d'information de chacun des instituts... » — car il en existe deux dans ce pays bilingue — « ...sont faites dans un esprit de rigoureuse objectivité et sans aucune censure préalable du Gouvernement. » Il est dit ensuite « que des contrôles *a posteriori* seraient faits par des commissions paritaires en accord avec les responsables ».

Les responsables, nous demandons à les connaître et il est évident que le jour où ce statut serait élaboré, voté et bien appliqué, alors nous aurions tous ensemble, monsieur le ministre, fait faire un grand progrès à la démocratie et surtout nous aurions contribué à établir ce que nous souhaitons de tout cœur, faire régner chez nous un véritable esprit civique. Ce travail, c'est ensemble que nous devons le faire mais c'est vous qui pouvez nous permettre de l'accomplir. Etant donné que rien n'est fait et que nous devons déplorer ce qui se passe chaque jour, notre groupe a décidé de voter contre le budget de la R. T. F. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Cassagne.

M. René Cassagne. Monsieur le ministre, vous êtes un homme heureux. Vous êtes très satisfait et je ne doute pas que, dans quelques instants, vous serez sans doute aussi un homme comblé puisqu'une majorité se trouvera pour voter votre budget, mais sans les voix socialistes. (*Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Monsieur Laudrin, vous devriez faire preuve, vous en particulier, de beaucoup plus de charité chrétienne et ne pas vous exclamer avec les autres. (*Sourires.*)

M. Hervé Laudrin. J'en prends note.

M. René Cassagne. Ne continuez pas, monsieur Laudrin, sinon vous irez en enfer !

Nous vous avons posé, monsieur le ministre, au nom du groupe socialiste et par la voix autorisée de mon ami Escande, deux séries de questions, l'une sur la gestion, l'autre sur l'impartialité.

A la question concernant la gestion, vous n'avez pas répondu. Vous avez traité par le silence, c'est-à-dire par le mépris, la proposition de loi que nous avons déposée sur la constitution d'une commission d'enquête.

Vous ne nous donnez donc pas satisfaction. Ce sera à notre tour de vous refuser notre aval.

En ce qui concerne l'impartialité de la télévision et de la radio, vous avez utilisé un procédé très amusant. Vous avez énuméré une liste impressionnante de noms et vous avez fait allusion, en particulier, à l'émission Intervilles, comme si une telle émission pouvait être représentative de l'opinion française alors qu'elle n'est qu'un amusement.

M. Bertrand Flornoy. Ce n'est pas exact.

M. Escande a participé à une émission consacrée à la discussion du budget de la jeunesse et des sports qui n'avait rien à voir avec l'émission Intervilles.

M. René Cassagne. Mais c'est un autre problème.

Monsieur le ministre, si vous aviez voulu donner un argument qui aurait certainement satisfait vos amis, vous auriez, en même temps que cette liste, indiqué également le temps que vous avez accordé à ceux qui, paraît-il, ne pensent pas exactement comme vous.

En même temps — car c'est un élément qui manque à votre démonstration — vous auriez indiqué la liste de ceux qui défendaient la politique gouvernementale, avec le temps qui leur a été accordé, et l'Assemblée se serait aperçue — car

vous, monsieur le ministre, vous connaissez la vérité — que vous avez utilisé la fameuse formule du pâté d'alouette : une toute petite alouette pour l'opposition, un grand cheval de bataille pour la majorité. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. — Interruptions sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ne vous étonnez pas alors si nous vous refusons la confiance. D'ailleurs, messieurs de la majorité qui m'interrompez, M. le ministre vient de vous offrir un idéal absolument magnifique. Comme moi, vous l'avez entendu, à la fin de son discours, proposer comme carrière à vos jeunes enthousiasmes de lui permettre la perception de la taxe radiophonique.

Eh bien, prenez la responsabilité de cette préoccupation matérialiste. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. — Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'information.

M. le ministre de l'information. Madame la présidente, je ne répondrai pas à la question soulevée par M. Duhamel, question d'ordre constitutionnel qui ne peut pas trouver de solution dans ce débat et à cette heure.

Je tiens cependant à répondre à la question de M. Fréville qui a une très grande importance car, au fond, c'est la question fondamentale de la télévision.

M. Fréville fait procès à la télévision d'opérer un choix et une simplification. Je voudrais simplement le rendre attentif au fait que la télévision ne peut pas, sous peine de lasser les téléspectateurs au point de ne plus en avoir, consacrer à un débat de l'Assemblée nationale plus de quelques minutes.

Il lui faut donc résumer en quelques minutes ce qui se déroule pendant quinze ou vingt heures. Comment n'y aurait-il pas une simplification dans ces conditions ?

Avec beaucoup d'honnêteté, M. Fréville a reconnu implicitement que l'opposition avait sa part dans cette simplification, mais il s'est indigné de ce qu'il n'y ait qu'une tendance de l'opposition.

Toutes les tendances de l'opposition ne peuvent pas être chaque fois représentées et je crois que l'énumération que j'ai faite tout à l'heure de la participation des représentants de l'opposition aux différentes émissions télévisées est suffisamment éloquente à cet égard puisque chacun y avait sa place.

Au fond, le problème que M. Fréville soulève ne peut pas être résolu. En effet, comment voulez-vous que la télévision satisfasse tous les téléspectateurs, quelque tendance qu'ils aient et à tout instant ?

Un journal peut satisfaire ses lecteurs car il a un public attiré. *L'Humanité* plaît à ses lecteurs...

M. André Fanton. Pas toujours !

M. le ministre de l'information. ...sinon ceux-ci ne l'achèteraient pas. De même, *Le Figaro* plaît à ses lecteurs ; sinon ceux-ci n'y seraient pas abonnés. Mais *L'Humanité* serait insupportable aux lecteurs du *Figaro*, de même que les lecteurs de *L'Humanité* sont sûrement allergiques à la lecture du *Figaro*.

Or la télévision doit satisfaire à la fois les lecteurs de *L'Humanité* et ceux du *Figaro*.

Alors je vous le demande, monsieur Fréville, comment ferez-vous quand vous serez ministre de l'information, pour satisfaire à la fois les uns et les autres ?

H. Henri Fréville. Ce n'est pas contradictoire.

M. le ministre de l'information. Toutes les indications qui nous sont fournies par différents sondages d'opinion sont absolument formelles à cet égard : personne ne peut être satisfait par tout.

Je prends un exemple qui n'est pas politique mais qui vous fera mieux comprendre le problème politique.

Nous avons fait des sondages sur le point de savoir si les téléspectateurs jugeaient qu'il y avait suffisamment d'émissions sportives, s'il y en avait trop ou s'il n'y en avait pas assez. De 35 à 40 p. 100 des téléspectateurs interrogés ont répondu qu'il y en avait trop ; 30 p. 100 ont estimé qu'il n'y en avait pas assez et 20 p. 100 seulement ont jugé qu'il y en avait juste assez. Ainsi pourrait-on dire avec juste raison que 80 p. 100 des téléspectateurs sont mécontents de la part faite aux émissions sportives.

La même remarque peut être formulée à propos de ce qui est politique. C'est en même temps la justification de la presse écrite et la meilleure assurance qui puisse être donnée pour son avenir. La télévision ne peut pas satisfaire toutes les tendances au même instant. Il faut donc qu'il y ait un complément et c'est à la presse écrite de le donner. C'est pourquoi elle a devant elle un très grand avenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix la ligne 123 de l'état E, relative à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.

Je suis saisi par le groupe du centre démocratique d'une demande de scrutin public. (*Exclamations sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.*)

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Mme la présidente. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Personne ne demande plus à voter ?.. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	477
Nombre de suffrages exprimés	471
Majorité absolue	236
Pour l'adoption	279
Contre	192

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

L'article 35 demeure réservé.

Nous en avons terminé avec la ligne de l'état E concernant les redevances de la radiodiffusion-télévision française.

La suite du débat budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Aujourd'hui, à quinze heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549) (rapport n° 588 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Dépenses militaires (articles 20, 21 et 22) :

Section commune (annexe n° 37. — M. Roux, rapporteur spécial ; avis n° 606 de M. Le Theule (considérations générales) et de M. Voilquin, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Air (annexe n° 38. — M. Hubert Germain, rapporteur spécial ; avis n° 606 de M. Clostermann, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Forces terrestres et outre-mer (annexe n° 39. — MM. Roux [forces terrestres] et Fossé [outre-mer], rapporteurs spéciaux ; avis n° 606 de M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Marine (annexe n° 40. — M. Laurin, rapporteur spécial) ; avis n° 606 de M. Jacques Hébert, au nom de la commission de la défense nationale.

Budgets annexes des essences et poudres (annexe n° 41. — M. de Tinguy, rapporteur spécial ; avis n° 632 de M. Jarrot, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures trente minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} séance du jeudi 7 novembre 1963.

SCRUTIN (N° 66)

Sur la ligne 123 de l'état E de la loi de finances pour 1964. — Budget de la H. T. F. (Autorisation de percevoir la redevance des postes radio et télévision.)

Nombre des votants.....	477
Nombre des suffrages exprimés.....	471
Majorité absolue	236
Pour l'adoption.....	279
Contre	192

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Couderc.	Hunault.
Aillères (d').	Coumaros.	Ibrahim (Saïd).
Aizler.	Couté.	Icart.
Albrand.	Dalaïnzy.	Jacson.
Ansquer.	Darnette.	Jamot.
Andonoz.	Danel.	Jarro.
Bailly.	Danlo.	Karcher.
Gardet (Maurice).	Bassault (Marcel).	Kasperelt.
Bas (Pierre).	Bassié.	Krieg.
Baudouin.	Bayoust.	Krœpffé.
Bayle.	Debré (Michel).	La Combe.
Beauguilte (André).	Degrève.	Lainé (Jean).
Becker.	Delachenal.	Lalle.
Bécut.	Delaire.	Lapeyrusse.
Bénard (François)	Dellaune.	Lathière.
(Oise).	Delong.	Laudrin.
Bérard.	Delory.	Mme Launay
Béraud.	Deniau.	Laurin.
Berger.	Denis (Bertrand).	Lavigne.
Bernard.	Didier (Pierre).	Le Baul de La Morli-
Bernasconi.	Drouot-L'Herminie.	nère.
Bellencourl.	Ducap.	Lecornu.
Blignon.	Duchesne.	Le Douarec (François).
Billette.	Duffol.	Leduc (René).
Bisson.	Duperier.	Le Gall.
Blzet.	Durbel.	Le Gousguen.
Boluvilliers.	Durlot.	Le Guen.
Boisé (Raymond).	Dusseaulx.	Lemair.
Bord.	Duterne.	Lemarchand.
Bordage.	Duvillard.	Lepage.
Borocco.	Ehm.	Lepen.
Boscary-Monsservin.	Evrard (Roger).	Leplid.
Boscher.	Fagot.	Lepourry.
Bourgeois (Georges).	Fanlon.	Le Tac.
Bourgeois (Lucien).	Feuillard.	Le Theule.
Bourges.	Flarnoy.	Lipkowski (de).
Bourgoin.	Fossé.	Ilhoux.
Bourgund.	Fric.	Lothe.
Bousseau.	Frys.	Luclant.
Brand.	Camel.	Macquel.
Hricout.	Gasparini.	Mallot.
Hriol.	Georges.	Malnguy.
Brousset.	Germain (Hubert).	Malène (de La).
Buot (Henri).	Godéfroy.	Malleville.
Cochat.	Goemaere.	Marcenet.
Call (Antoine).	Gerce-Franklin.	Marquand-Gairard.
Caillé (René).	George (Aberl).	Martin.
Calméjane.	Grailly (de).	Max-Pellit.
Caplant.	Grimaud.	Mer.
Carier.	Grussenmeyer.	Meunier.
Caillaud.	Guéna.	Mossec.
Catroux.	Gullermin.	Mohamed (Ahmed).
Calry.	Guillon.	Monden.
Chalopin.	Halboul (André).	Morisse.
Chamant.	Halboul (Emile-Pierre).	Moulin (Arthur).
Chapalain.	Halgouët (du).	Moussa (Ahmed-
Chapuis.	Hauret.	Idriss).
Charbonnel.	Mme Hauteclouque	Moynet.
Charlé.	(de).	Nessler.
Charrel (Edouard).	Hébert (Jacques).	Neuwirth.
Chérasse.	Heltz.	Noiret.
Cherbonneau.	Herman.	Nou.
Christlaens.	Hinsberger.	Nungesser.
Clerget.	Hoffer.	Palowski (Jean-Paul).
Clostermann.	Hoguet.	Palmero.
Colletic.	Houcke.	Paquet.
Comte-Offenbach.		

Pasquini.
Perelli.
Perrin (François).
Perrin (Joseph).
Perrot.
Peyret.
Pezé.
Pezout.
Pianta.
Picquot.
Mme Ploux.
Poirier.
Poncelet.
Poudevigne.
Poulpiquet (de).
Préamont (de).
Prioux.
Quentier.
Rabourdin.
Radins.
Raffier.
Raulé.
Renouard.
Réthoré.
Rey (Henry).
Ribadeau-Dumas.
Rivière (René).
Richard (Lucien).

Richards (Arthur).
Richel.
Risbourg.
Ritter.
Rivain.
Rives-Henrys.
Rivière (Joseph).
Rivière (Paul).
Rocca Serra (de).
Rocher (Bernard).
Roques.
Rousselot.
Roux.
Royer.
Ruais.
Sabatier.
Sagette.
Saintout.
Salardaine.
Sallé (Louis).
Sangler.
Sanguinetti.
Sanson.
Schmittlein.
Schnebelen.
Schwarz.
Sérafini.
Sesmaisons (de).
Souchal.

Taittinger.
Terré.
Terrenoire.
Thillard.
Thorallier.
Trefort.
Tomasini.
Touret.
Tourey.
Trémollières.
Tricon.
Valenci.
Valentin (Jean).
Vallon (Louis).
Van Haecke.
Vanler.
Vandroux.
Viltter (Pierre).
Vlyvien.
Vollquin.
Voisin.
Voyer.
Wagner.
Weber.
Weinman.
Westphal.
Ziller.
Zimmermann.

L'Huillier (Waldeck).
Lolive.
Longueue.
Loustau.
Magne.
Manceau.
Marlet.
Masse (Jean).
Massot.
Matalon.
Meck.
Méhaiguerie.
Michaud (Louis).
Milhau (Lucien).
Mitterrand.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Monnerville (Pierre).
Montagne (Remy).
Montalal.
Montel (Eugène).
Montesquieu (de).
Morleval.
Moulin (Jean).
Musmeaux.
Nègre.

Nllès.
Notcbarl.
Odru.
Orvoën.
Pavol.
Péronnet.
Pflimlin.
Pillibert.
Phillippe.
Pic.
Pierreboung (de).
Pillet.
Pimont.
Planeix.
Pleven (René).
Ponscillé.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Privat.
Ramette (Arthur).
Raust.
Regaudie.
Rey (André).
Rieuhon.
Rochet (Waldeck).
Rossi.

Roucaute (Roger).
Ruffe.
Sablé.
Salagnac.
Sallenave.
Sauzède.
Schaff.
Schaffner.
Schloesing.
Serany.
Spénale.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline).
Thorez (Maurice).
Tinguy (de).
Tourné.
Mme Vaillant-Couturier.
Vals (Francis).
Var.
Ver (Antonin).
Véry (Emmanuel).
Vial-Massat.
Vignaux.
Yvon.
Zuccarelli.

Ont voté contre (†) :

MM.
Abelin.
Achille-Fould.
Alduy.
Ayme.
Ballanger (Robert).
Balmigère.
Barberot.
Barbet (Raymond).
Barnaudy.
Barrière.
Barrol (Noël).
Baudis.
Bayou (Raoul).
Béchar (Paul).
Bénaud (Jean).
Berthouin.
Billères.
Billoux.
Blanchon.
Blouse.
Bolsson.
Bonnet (Christlan).
Bonnet (Georges).
Rosson.
Boulay.
Bourdellès.
Boutard.
Bouthière.
Brettes.
Rruggerolle.
Bustin.
Cance.
Carlier.
Cassagne.
Cazeuave.
Cernolacce.
Césaire.
Chandernagor.

Charpenier.
Charvet.
Chauvel.
Chazalon.
Chaze.
Commenay.
Cornette.
Cornut-Gentille.
Coste-Flore (Paul).
Couillet.
Couzinet.
Darchicourt.
Darras.
Davidaud.
Defferre.
Dejean.
Delmas.
Delorme.
Denvers.
Derancy.
Deschizeaux.
Desouches.
Mlle Dienesch.
Dolze.
Dubuis.
Ducos.
Duffaut (Henri).
Duhamel.
Dumortier.
Dupuy.
Duraffour.
Dussarhou.
Ehrard (Guy).
Esvande.
Fabre (Robert).
Fajon (Elienne).
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Felx.

Flévez.
Fil.
Fontanet.
Forest.
Fouchier.
Fouel.
Fourmond.
Fourvet.
Fraissinelle (de).
François-Benard.
Fréville.
Gallard (Félix).
Garcin.
Gaudin.
Gauthier.
Germalin (Charles).
Gernez.
Grenet.
Grenier (Fernand).
Guyot (Marcel).
Héder.
Hersant.
Hoslier.
Houel.
Huél.
Jacquet (Michel).
Jailon.
Julien.
Juskiewenski.
Kl.
Lahéguerie.
Lacoste (Robert).
Lamarque-Cando.
Lamps.
Larue (Tony).
Laurent (Marceau).
Le Gallo.
Lejeune (Max).
Le Lann.

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.
Mme Aymé de La
Chevrelière.

Cerneau.
Chambrun (de).
Girard.

Teariki.
Vauthier.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Lenormand (Maurice), Roche-Defrance et Schumann (Maurice).

Excusé par congé (2) :

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Lecocq.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Lapeyrusse à M. Bignon (malade).
Moussa (Ahmed-Idriss) à M. Richards (malade).

Motifs des excuses :

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

M. Lecocq (accident).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.
(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.